

ADNOV

AV Formation

FORMATIONS 2026

Découvrez nos
sensibilisations et formations
pour les notaires et leurs
collaborateurs



**STRATÉGIE &
COMMUNICATION DIGITALE**



**DROIT, EXPERTISE
& RÉGLEMENTATION**



**PROTECTION
DES DONNÉES**



CYBERSÉCURITÉ



IMMOBILIER
Négociation, Expertise



PILOTAGE DE L'OFFICE



**DÉVELOPPEMENT PERSONNEL,
EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE**



RELATION CLIENT

Qualiopi
processus certifié

■ **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

DES NOTAIRES



FORMATION CONTINUE
■ **HABILITATION 2026**

2026

Des formations impactantes, conçues avec des notaires, pour des notaires

ADNOV Formation, c'est plus de 4000 personnes formées en 2025, dont 98 % recommandent les formations suivies.

Certifié Qualiopi, notre organisme propose une offre complète de sensibilisation et de formation, reconnue dans le cadre de la formation continue obligatoire des notaires.

Notre mission : transmettre des compétences adaptées aux besoins spécifiques de la profession pour accompagner les études notariales dans leur évolution.

Notre ambition est de vous proposer...

- » **Des thèmes-clés, à valeur ajoutée** : Nos formations ou sensibilisations abordent des sujets au cœur des évolutions de votre métier et importants pour le développement de vos activités.
- » **Des formations qui s'adressent à tous** : Premiers pas, fondamentaux ou avancés... vous trouverez dans nos thématiques, des formations en fonction de votre niveau d'expertise.
- » **Des professionnels de terrain pour un bénéfice opérationnel immédiat** : Nos sessions sont dispensées par des spécialistes et des experts du notariat. En véritables professionnels de terrain, ils vous offrent des réponses concrètes et centrées sur l'étude de cas concrets, pour vous permettre d'être rapidement opérationnels.
- » **De l'interactivité** : Profitez d'un cadre d'apprentissage idéal en petits groupes permettant de privilégier les échanges avec votre formateur. L'opportunité de partager les bonnes pratiques et d'obtenir des réponses concrètes à vos problématiques du quotidien.
- » **Des formations en permanence réactualisées** : En prise directe avec l'actualité législative et réglementaire, nos formations sont constamment réactualisées pour maintenir à niveau vos compétences juridiques, déontologiques et techniques.
- » **Une approche pédagogique alternant théorie et pratique** : Des cas pratiques vous sont systématiquement proposés en parallèle de la théorie. Une méthode efficace pour consolider vos connaissances et appliquer de manière concrète les concepts présentés.

Président de Chambre, d'un groupement ou animateur en région, vous souhaitez proposer une ou plusieurs sessions dans votre secteur. Nos programmes peuvent être dispensés, en présentiel au sein de votre instance.

Adressez votre demande par mail à organismeformation@adnov.fr.

Nous prendrons contact avec vous et nous vous proposerons un devis forfaitaire.

Un parcours préparatoire à l'obtention d'une reconnaissance interprofessionnelle et européenne en immobilier

Plusieurs formations ont été regroupées afin de vous proposer un cycle complet à l'évaluation immobilière. Il est adapté pour les experts qui souhaitent obtenir une **certification** dans leur domaine à savoir une reconnaissance TEGOVA.

Deux certificats vous sont proposés :



(Recognised European Valuer Resi)
spécialisées dans les biens d'habitation



(Recognised European Valuer) pour les experts
qualifiés sur toutes typologies d'actifs

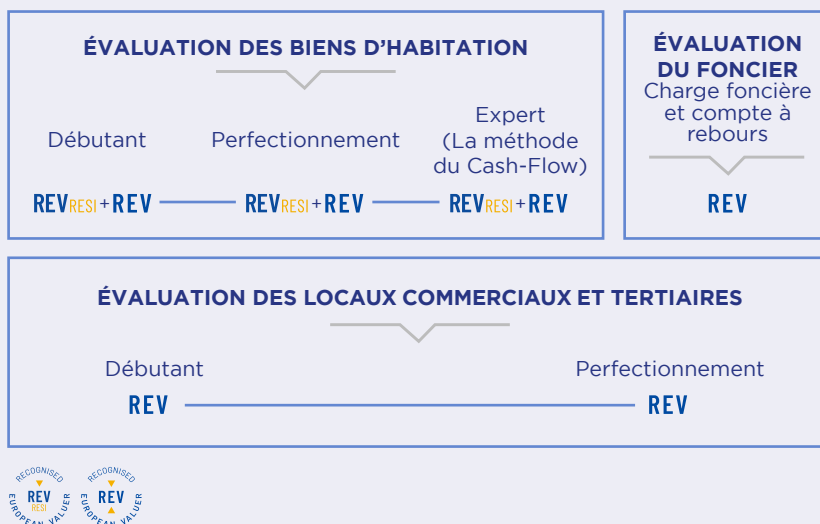
Vous identifierez les formations indispensables à l'une ou l'autre des reconnaissances par les mentions spécifiques figurant au haut du programme :



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



Les prérequis en termes de formation pour les reconnaissances REV-RESI et REV sont les suivants :



Enfin, experts TEGOVA, vous êtes concernés par l'obligation de formation annuelle soit 20 heures. Le maintien et le renouvellement de votre certificat est conditionné par la justification de ces heures.

Nous avons donc sélectionné pour vous des sujets que vous retrouverez dans le catalogue grâce à la mention figurant en haut du programme :



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



AV SOMMAIRE



PROTECTION DES DONNÉES

SENSIBILISATION CONFORM'Sensib : sensibilisation des collaborateurs du notariat à la protection des données

7



CYBERSÉCURITÉ

SENSIBILISATION COMPTA'Sensib : Sécuriser les données financières, confidentielles et sensibles de l'office

9

SENSIBILISATION CYBER'Sensib : Protéger et sécuriser les données de mon office

10

SENSIBILISATION PACK'Sensib : Se préserver des attaques informatiques et sécuriser les données de mon office
Les clés de la cybersécurité

11

12



PILOTAGE DE L'OFFICE

Notaire, manager du quotidien

14

1. Recrutement et accueil

16

2. Contrat de travail

17

3. Cycle de vie du contrat

18

4. Management des collaborateurs

19

Utiliser l'IA avec performance et responsabilité dans l'office notarial

20

Se préparer à l'IA - maîtriser l'innovation, anticiper la transition dans l'office notarial

21

Accueil secrétariat : comment optimiser un poste clé dans l'office ? **NOUVEAUTÉ 2026**

22

Accueil secrétariat notarial : Les fondamentaux pour une prise de poste réussie **NOUVEAUTÉ 2026**

23

Accueil secrétariat perfectionnement : l'excellence au service de la clientèle **NOUVEAUTÉ 2026**

24



RELATION CLIENT

Le fichier client : outil de développement

26

Découvrir les besoins de son client et élargir son réseau

27



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE

Renforcer la visibilité de son étude notariale sur les réseaux sociaux - Débutants

29

Maîtriser les réseaux sociaux avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle pour les notaires

30

Négociateurs immobiliers : communiquez efficacement sur les réseaux sociaux

31



DROIT, EXPERTISE & RÉGLEMENTATION

Le viager et ses formes alternatives

33

Pratique notariale des actifs numériques (gestion patrimoniale et successions)

34

Maîtriser la procédure en expertise judiciaire

36

NÉGOCIATION

Se lancer dans la négociation immobilière notariale en période de crise ou pas !	39
Les outils indispensables pour une négociation immobilière irréprochable NOUVEAUTÉ 2026	40
Dynamiser le service négociation de l'office	41
Immo-interactif® : vendre un bien immobilier par appel d'offres sur Internet	42

EXPERTISE

Immobilier 2.0 : L'IA au Service de l'Évaluateur NOUVEAUTÉ 2026	43
--	----


J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES

Formation initiale pour les professionnels de l'immobilier désirant devenir expert en évaluation immobilière en vue ou non d'une reconnaissance TEGOVA



Évaluation des biens d'habitation - Débutant	45
Évaluation des biens d'habitation - Perfectionnement	46
La méthode du Cash-Flow	48
Évaluation du foncier : charge foncière et compte à rebours	49
Évaluation des locaux commerciaux et tertiaires - Débutant	51
Évaluation des locaux commerciaux et tertiaires - Perfectionnement	53
Rédaction d'un rapport aux normes de la charte de l'expertise	55


JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES

Formation continue pour les experts TEGOVA ou tout autre professionnel de l'immobilier



Initiation à l'urbanisme : comprendre les documents indispensables au négociateur et expert en immobilier	56
Baux à long terme de droit réel : bail emphytéotique et à construction	58
Évaluation des biens ruraux et péri-urbains	59
Évaluation globale du patrimoine des collectivités locales	60
Évaluer un bien immobilier dans le cadre d'une expropriation ou d'une préemption	61
Zoom sur l'expertise judiciaire : prérequis, formalisme et spécificités des rapports	62
Principes d'évaluation des troubles anormaux de voisinage	63
Risques d'effondrement urbain : vétusté des biens immobiliers ou catastrophes naturelles	64
Évaluation des biens exceptionnels	65
La revue d'actualité en urbanisme	66
Les bases de données au service de l'évaluation immobilière	68
Les pathologies primaires : les désordres des façades et balcons - La norme des garde-corps	69
Les pathologies primaires reconnaissance des fissures - l'humidité, remontée capillaire	70
Évaluer un bien immobilier impacté par le re-trait de côte	71
Expertiser la valeur foncière	73
Terminologie générale du bâti	74
La rénovation thermique des bâtis et ses obligations (Lois Climat et Résilience)	75
L'écosystème du logement indigne et insalubre selon la Loi du 31 mai 1990	77
Expertise en pathologies des ouvrages bâtis	78
Maîtriser l'IA pour l'expertise immobilière : Rédiger, analyser, optimiser NOUVEAUTÉ 2026	80
Les vices cachés et dols NOUVEAUTÉ 2026	81


DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

Analyse du langage corporel : 1. Négociation et relation client	83
Analyse du langage corporel : 2. Gestion des émotions client	84
Analyse du langage corporel : 3. Traitement des objections	85
Assertivité – affirmation de soi NOUVEAUTÉ 2026	86
Gestion des incivilités NOUVEAUTÉ 2026	87
Communiquer en fonction des personnalités NOUVEAUTÉ 2026	88



PROTECTION DES DONNÉES

01 »»



PROTECTION DES DONNÉES



DURÉE : 1 heure



COÛT DE LA PRESTATION :

360€ TTC soit 300€ HT par office.



PUBLIC CONCERNÉ :

- Collaborateurs devant acquérir les bonnes pratiques en matière de protection des données.
- Toute personne impliquée dans la protection des données personnelles.
8 offices participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette session de sensibilisation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé par visioconférence.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen d'ateliers pratiques, d'études de cas et de mises en situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur :

<https://adnovportail.agate-erp.fr>

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la session de sensibilisation.

Une inscription est faite pour l'ensemble des participants.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription.

La convocation à la session de sensibilisation vous sera adressée environ 15 jours avant le début

de la session accompagnée de la convention de sensibilisation qui sera à nous retourner signée.

À l'issue de la session de sensibilisation, un certificat de réalisation sera envoyé pour

l'ensemble de l'office. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

SENSIBILISATION

CONFORM'Sensib SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS DU NOTARIAT À LA PROTECTION DES DONNÉES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Insuffler et uniformiser les bonnes pratiques au sein de l'entité.
- ✓ Prévenir les risques liés à la protection des données personnelles.
- ✓ Répondre en tant que responsable de traitement à l'obligation de sensibiliser les collaborateurs (article 39.b du RGPD).

PÉDAGOGIE : Expert ADNOV disposant de plusieurs années d'expérience en protection des données personnelles.

PROGRAMME

- **À QUOI SERT LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES** (historique, enjeux clés)
- **NOTIONS CLÉS : DONNÉES PERSONNELLES, TRAITEMENT DE DONNÉES, ACTEURS & RÔLES** (DPO, responsable de traitement, CNIL)
- **LES PRINCIPAUX BONS RÉFLEXES DU COLLABORATEUR**
- **LES SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS**

QUIZZ

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



LES PLUS :

- En visioconférence : pour offrir de la souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges





CYBERSÉCURITÉ

2022 »»



CYBERSÉCURITÉ



SENSIBILISATION

COMPTA'Sensib SÉCURISER LES DONNÉES FINANCIÈRES, CONFIDENTIELLES ET SENSIBLES DE L'OFFICE



DURÉE : 2 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

210€ TTC soit 175€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, comptables-taxateurs
20 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette sensibilisation.



MOYENS TECHNIQUES :

Présentation dispensée en visioconférence.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen de quizz.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la session de sensibilisation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Reconnaître une tentative d'attaque pour l'éviter.
- ✓ Mettre en place les bons réflexes et gestes au quotidien.
- ✓ Pérenniser une bonne hygiène informatique au sein de l'office.

PÉDAGOGIE : L'intervenant est un collaborateur d'ADNOV en charge de la cybersécurité.

PROGRAMME

RISQUES ET ENJEUX DE LA SECURITE INFORMATIQUE

- Introduction sur les attaques les plus répandues dans le notariat
- Le comptable une cible de choix pour les pirates
- Retour sur un scénario d'attaque : déroulé et comment éviter l'attaque

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- La sécurité du poste informatique
- Les transferts de documents
- Bonnes pratiques simples à mettre en place, pour tous, de retour à l'office

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



LES PLUS :

- En visioconférence : pour offrir de la souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges



CYBERSÉCURITÉ



SENSIBILISATION

CYBER'Sensib PROTÉGER ET SÉCURISER LES DONNÉES DE MON OFFICE



DURÉE : 2 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

600€ TTC soit 500€ HT par office.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, collaborateurs de notaires.
8 offices participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette session de sensibilisation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé par visioconférence.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen de quizz.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la session de sensibilisation. Une inscription est faite pour l'ensemble des participants. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la session de sensibilisation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la session accompagnée de la convention de sensibilisation qui sera à nous retourner signée. A l'issue de la session de sensibilisation, un certificat de réalisation sera envoyé pour l'ensemble de l'office. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Reconnaître une tentative d'attaque pour l'éviter.
- ✓ Mettre en place les bons réflexes et gestes au quotidien.
- ✓ Pérenniser une bonne hygiène informatique au sein de l'office.

PÉDAGOGIE : Équipe cybersécurité ADNOV et/ou intervenant spécialisé externe.

PROGRAMME

RISQUES ET ENJEUX DE LA SECURITE INFORMATIQUE

- Introduction sur les attaques les plus répandues dans le notariat
- Les offices, une cible de choix pour les pirates
- Retour sur un scénario d'attaque : déroulé et comment éviter l'attaque

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- La sécurité du poste informatique
- Les transferts de documents
- Bonnes pratiques simples à mettre en place, pour tous, de retour à l'office

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



LES PLUS :

- En visioconférence : pour offrir de la souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges



CYBERSÉCURITÉ



SENSIBILISATION

PACK'Sensib SE PRÉSERVER DES ATTAQUES ET SÉCURISER SES TRAITEMENTS DE DONNÉES



DURÉE : 3 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

720€ TTC soit 600€ HT par office.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et collaborateurs
Toute personne impliquée
dans le traitement de données
personnelles de votre office
8 offices participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis
pour suivre cette session de
sensibilisation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé par
visioconférence.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours sur
écran accompagnée d'un support
numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Durant la session, l'évaluation des
compétences se fait au moyen
d'études de cas et de mises en
situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur :
<https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la session de sensibilisation.
Une inscription est faite pour
l'ensemble des participants.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la session de
sensibilisation vous sera adressée
environ 15 jours avant le début
de la session accompagnée de la
convention de sensibilisation qui
sera à nous retourner signée.
A l'issue de la session de
sensibilisation, un certificat de
réalisation sera envoyé pour
l'ensemble de l'office. La facture
sera éditée à l'issue de la formation
et envoyée par courrier à l'office.



LES PLUS :

- Sensibilisation adaptée au notariat et efficace
- En visioconférence: pour plus de souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Prévenir les risques liés à la protection des données personnelles.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures protectrices liées à la cybersécurité.
- ✓ Insuffler et uniformiser les bonnes pratiques au sein de l'entité.

PÉDAGOGIE : Conçue et animée par un expert ADNOV qui a une connaissance approfondie des activités et des traitements des données du notariat et de la cybersécurité.

PROGRAMME

Une première approche pour appréhender les principes généraux du règlement européen et les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

Cette sensibilisation permet aussi à l'office de répondre, en tant que Responsable de Traitement, à l'obligation de sensibiliser les salariés.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Introduction à la protection des données
- Introduction à la cybersécurité
- Actualités et enjeux croisés

DU RGPD À LA CYBERSECURITÉ

- Les principes du RGPD
- Focus : l'obligation de sécurité
- Les bonnes pratiques au quotidien

CAS PRATIQUES : MAITRISER LES RISQUES CYBER D'UN OFFICE À L'HEURE DU RGPD

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)





CYBERSÉCURITÉ



LES CLÉS DE LA CYBERSÉCURITÉ

DURÉE : 1 demi-journée (3h30)

COÛT DE LA PRESTATION :
240€ TTC soit 200€ HT par participant et par demi-journée.

PUBLIC CONCERNÉ :
Personnel des Instances, notaires, collaborateurs de notaires.
14 participants minimum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Découvrir et s'approprier les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- ✓ Prévenir les risques d'attaques et mieux réagir.
- ✓ Mettre en place une action de protection de l'information préconisée pendant la formation.

PÉDAGOGIE : Équipe cybersécurité ADNOV et/ou intervenant spécialisé externe.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la demi-journée se font au travers d'exemples concrets et adaptés au notariat. Le contenu de la session est ajusté en fonction du besoin des participants.

La session de formation inclut une compréhension des risques ainsi qu'une mise en pratique.

PARMI LES THÈMES ABORDÉS :

- Protéger le patrimoine informationnel de mon office à l'heure du numérique
- Utiliser internet en minimisant ses risques
- Sécurité du poste de travail
- La séparation des usages professionnels et personnels
- Prestataires et fournisseurs : maintenir la sécurité de mon office
- Les bons réflexes hors de l'office (nomadisme)
- Sécurité physique de l'office : les incontournables
- Zoom sur la sécurisation des outils de la profession
- Organisation de la sécurité au sein de l'office : la confiance n'exclut pas le contrôle

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE

03 »»



PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 28 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
2 352 € TTC soit 1 960 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE MANAGER AU QUOTIDIEN

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mener à bien les étapes d'une embauche
- ✓ Intégrer les nouveaux embauchés
- ✓ Mettre en place une politique de rémunération attractive et conforme aux dispositions légales
- ✓ Maîtriser les points-clés du contrat de travail
- ✓ Gérer les différents cas impactant le contrat de travail
- ✓ Connaître ses obligations vis-à-vis de ses salariés
- ✓ Maîtriser les étapes d'une procédure disciplinaire
- ✓ Mettre en place une stratégie de management adaptée à la structure
- ✓ Connaître et mettre en œuvre les outils pour faire évoluer et fidéliser ses collaborateurs

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

1. LE RECRUTEMENT ET L'ACCUEIL

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- Recruter
 - L'image et la marque employeur
 - Page Facebook et LinkedIn
 - Présence université et INFN (affiches, présentations...)
 - Fiche de poste
 - Parrainage par des salariés (les primer)
 - Rédiger une annonce
 - Les sites CSN, CsiRgl, Indeed, etc
 - Les cabinets de recrutement
 - Une CVthèque
 - Entretien de recrutement, et dire non
 - Promesse d'embauche
- Il - elle est arrivée
 - Livret d'accueil
 - Parcours d'intégration le « onboarding »
 - Guide bonnes pratiques
 - L'organigramme -kifékoï
 - Donner un parrain marraine
 - La période d'essai à 2 faces

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- Les différents contrats de travail
 - Le CDI
 - Le CDD (sa cause !) - les intérimaires
 - Apprentissage, contrat de professionnalisation
 - Stagiaire découverte - différence avec un contrat de travail
 - Les Notaires salariés

- Classification

- Zoom période d'essai
 - Entretien de fin de période pour confirmer ou non
 - Rupture, renouvellement, prolongation, confirmer la période d'essai
- Points divers
 - Les formalités liées à l'embauche
 - Salariés étrangers
 - Les obligations de sécurité (DUERP, visite médicale...)

2. LE CONTRAT DE TRAVAIL : 2 POINTS-CLÉS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- Rémunération d'un point de vue managérial
 - Avoir une politique, grille salariale (langues, diplômes / au regard des besoins office)
 - Révision annuelle vs augmentations cas par cas n'importe quand
 - Définir les critères de primes, les expliquer
 - Cadeaux : chèques cadeaux, box
 - Avantages outils de travail : berceaux-crèche, voiture, téléphone, T-R, chèques vacances
 - Participation
 - Intéressement
 - Prime pouvoir d'achat
 - Calendrier des CP, les règles, les organiser





PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 28 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
2 352 € TTC soit 1 960 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE MANAGER AU QUOTIDIEN

PROGRAMME (SUITE)



SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Le temps de travail**
 - Durée du travail / les forfaits heures et jours
 - Pausés, temps de repos,
 - Heures supplémentaires
 - Temps partiels
 - Aménager réviser, dénoncer l'accord 35h
 - Flexibilité, horaires individualisés
 - Télétravail
 - 4 jours vs. 5 jours

3. LE CONTRAT DE TRAVAIL : CYCLE DE SA VIE

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Les clauses particulières**
 - Les modifications du contrat vs modification des conditions de travail, les avenants au contrat refus vs accords
 - **Les événements pouvant affecter l'exécution du contrat de travail**
 - Congés maternité, paternité,
 - Événements familiaux,
 - Congés formation
 - Les arrêts maladie (carence, indemnisation...)
 - Les accidents du travail et la maladie professionnelle
 - Les autres causes de suspension du contrat
- **Les incidents et points de vigilance**
 - Les absences non justifiées : la nouvelle procédure de présomption de démission
 - Les fautes, l'insuffisance professionnelle : quelle différence ? comment gérer ?
 - La discipline, les sanctions disciplinaires
 - La santé des collaborateurs : les RPS (risques psycho-sociaux), la sécurité des salariés (responsabilité et sanctions), déconnexion, discrimination, harcèlement, etc.

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL ET FÉLIX BÉRANGER

- **La fin du contrat**
 - Départ subi vs départ voulu motifs et procédures (retraite, licenciement, démission, rupture conventionnelle)
 - Inaptitude

- Enjeux et coûts d'un départ, normal, subi, voulu
- Anticiper les départs, mobilité inter et intra
- Préparer annoncer le transfert des clients par qui et à qui ?
- Mise au propre des dossiers, archivage (papier et numérique) des dossiers, récupération des infos, infos personnelles-Privées Vs. Office
- Célébrer ou pas un départ
- Avoir un réseau des anciens

4. LE MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Les managements définition**
 - Prendre en main et agir : manus et agere
 - Ensemble des techniques de direction, organisation des ressources et gestion de l'entreprise, d'atteinte des objectifs.
 - Les managements : stratégique, opérationnel, participatif, directif, projet, proximité, clients, d'équipes,
- **La dimension humaine du management**
 - L'entretien annuel
 - Différences management entre associés
 - Événements mensuels, sortie annuelle
 - Fêter les anciens (10, 15, 20...)
 - Gérer les talents : les collaborateurs à potentiel et planifier les évolutions professionnelles
 - Mobilité interne et externe

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER ET MARYLINE BUHL

- **La dimension humaine du management suite**
 - SBAM
 - Valoriser et reconnaître
 - Respecter et écouter
 - Déléguer, faire confiance n'exclut pas le contrôle
 - Donner l'envie
- **Gestion des compétences**
 - Les entretiens : annuels, professionnels (biennal)
 - Formation continue
- **Relations collectives**
 - CSE : obligations, rôle et prérogatives, son intérêt au-delà du droit
 - Les syndicats

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
684 € TTC soit 570 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN RECRUTEMENT ET ACCUEIL

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mener à bien les étapes d'une embauche
- ✓ Intégrer les nouveaux embauchés

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE RECRUTEMENT ET L'ACCUEIL

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Recruter**
 - L'image et la marque employeur
 - Page Facebook et LinkedIn
 - Présence université et INFN (affiches, présentations...)
 - Fiche de poste
 - Parrainage par des salariés (les primer)
 - Rédiger une annonce
 - Les sites CSN, CsiRgl, Indeed, etc
 - Les cabinets de recrutement
 - Une CVthèque
 - Entretien de recrutement, et dire non
 - Promesse d'embauche
- **Il - elle est arrivée**
 - Livret d'accueil
 - Parcours d'intégration le « onboarding »
 - Guide bonnes pratiques
 - L'organigramme -kifékoï
 - Donner un parrain marraine
 - La période d'essai a 2 faces

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Les différents contrats de travail**
 - Le CDI
 - Le CDD (sa cause !) - les intérimaires
 - Apprentissage, contrat de professionnalisation
 - Stagiaire découverte - différence avec un contrat de travail
 - Les Notaires salariés
 - Classification
- **Zoom période d'essai**
 - Entretien de fin de période pour confirmer ou non
 - Rupture, renouvellement, prolongation, confirmer la période d'essai
- **Points divers**
 - Les formalités liées à l'embauche
 - Salariés étrangers
 - Les obligations de sécurité (DUERP, visite médicale...)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
684 € TTC soit 570 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN CONTRAT DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mettre en place une politique de rémunération attractive et conforme aux dispositions légales
- ✓ Maîtriser les points-clés du contrat de travail

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE CONTRAT DE TRAVAIL : 2 POINTS-CLÉS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- Rémunération d'un point de vue managérial
 - Avoir une politique, grille salariale (langues, diplômes / au regard des besoins office)
 - Révision annuelle vs augmentations cas par cas n'importe quand
 - Définir les critères de primes, les expliquer
 - Cadeaux : chèques cadeaux, box
 - Avantages outils de travail : berceaux-crèche, voiture, téléphone, T-R, chèques vacances
 - Participation
 - Intéressement
 - Prime pouvoir d'achat
 - Calendrier des CP, les règles, les organiser

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- Le temps de travail
 - Durée du travail / les forfaits heures et jours
 - Pausages, temps de repos,
 - Heures supplémentaires
 - Temps partiels
 - Aménager réviser, dénoncer l'accord 35h
 - Flexibilité, horaires individualisés
 - Télétravail
 - 4 jours vs. 5 jours

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

684 € TTC soit 570 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur :

<https://formation.adnov.fr/>

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN CYCLE DE VIE DU CONTRAT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Gérer les différents cas impactant le contrat de travail
- ✓ Connaître ses obligations vis-à-vis de ses salariés
- ✓ Maîtriser les étapes d'une procédure disciplinaire

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE CONTRAT DE TRAVAIL : CYCLE DE SA VIE

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

■ Les clauses particulières

- Les modifications du contrat vs modification des conditions de travail, les avenants au contrat refus vs accords

■ Les événements pouvant affecter l'exécution du contrat de travail

- Congés maternité, paternité,
- Événements familiaux,
- Congés formation
- Les arrêts maladie (carence, indemnisation...)
- Les accidents du travail et la maladie professionnelle
- Les autres causes de suspension du contrat

■ Les incidents et points de vigilance

- Les absences non justifiées : la nouvelle procédure de présomption de démission
- Les fautes, l'insuffisance professionnelle : quelle différence ? comment gérer ?

- La discipline, les sanctions disciplinaires
- La santé des collaborateurs : les RPS (risques psycho-sociaux), la sécurité des salariés (responsabilité et sanctions), déconnexion, discrimination, harcèlement, etc.

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL ET FÉLIX BÉRANGER

■ La fin du contrat

- Départ subi vs départ voulu motifs et procédures (retraite, licenciement, démission, rupture conventionnelle)
- Inaptitude
- Enjeux et coûts d'un départ, normal, subi, voulu
- Anticiper les départs, mobilité inter et intra
- Préparer annoncer le transfert des clients par qui et à qui ?
- Mise au propre des dossiers, archivage (papier et numérique) des dossiers, récupération des infos, infos personnelles-Privées Vs. Office
- Célébrer ou pas un départ
- Avoir un réseau des anciens

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
684 € TTC soit 570 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mettre en place une stratégie de management adaptée à la structure
- ✓ Connaître et mettre en œuvre les outils pour faire évoluer et fidéliser ses collaborateurs

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- Les managements définition
 - Prendre en main et agir : manus et agere
 - Ensemble des techniques de direction, organisation des ressources et gestion de l'entreprise, d'atteinte des objectifs.
 - Les managements : stratégique, opérationnel, participatif, directif, projet, proximité, clients, d'équipes,
- La dimension humaine du management
 - L'entretien annuel
 - Différences management entre associés
 - Événements mensuels, sortie annuelle
 - Fêter les anciens (10, 15, 20...)

- Gérer les talents : les collaborateurs à potentiel et planifier les évolutions professionnelles
- Mobilité interne et externe

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER ET MARYLINE BUHL

- La dimension humaine du management suite
 - SBAM
 - Valoriser et reconnaître
 - Respecter et écouter
 - Déléguer, faire confiance n'exclut pas le contrôle
 - Donner l'envie
- Gestion des compétences
 - Les entretiens : annuels, professionnels (biennal)
 - Formation continue
- Relations collectives
 - CSE : obligations, rôle et prérogatives, son intérêt au-delà du droit
 - Les syndicats

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



UTILISER L'IA AVEC PERFORMANCE ET RESPONSABILITÉ DANS L'OFFICE NOTARIAL

Formation
approfondie
pour
collaborateurs
des offices



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

564 € TTC soit 470 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Cette formation s'adresse aux collaborateurs, aux formalistes, aux comptables et aux hôtes d'accueil travaillant en office notarial.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur. Chaque participant doit se munir d'un ordinateur portable et avoir accès à une adresse mail non professionnelle.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur :

<https://formation.adnov.fr/>

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre l'IA et ses principes de fonctionnement
- ✓ Maîtriser les outils grand public
- ✓ Spécialiser les outils et améliorer sa productivité
- ✓ Connaître les risques et les bonnes pratiques à adopter

PÉDAGOGIE : Félix des Rotours,

- Ingénieur en IA diplômé de Polytechnique - X2020
- Fondateur de Klaire - création d'agents IA confidentiels pour les études notariales
- Formateur en IA au Conseil d'Etat (CFJA) - Formation des présidents de Chambre au Conseil d'Etat
- Conseiller IA auprès du notariat - Rédaction d'un rapport prospectif sur l'IA pour la profession notariale

PROGRAMME

I. ACCULTURATION (2H)

- Fondamentaux de l'intelligence artificielle
- Les Grands Modèles de Langage
- Les cas d'usage principaux
- Les risques de l'intelligence artificielle

II. PRISE EN MAIN DES OUTILS (2H)

- Découverte pratique des outils
- Amélioration de la performance

III. TECHNIQUES AVANCÉES (2H)

- Utilisation d'outils spécialisés
- Résolution de tâches complexes

IV. SYNTHÈSE DES BONNES PRATIQUES (30MIN)

- Gagner en performance avec l'IA
- Utiliser l'IA de manière responsable et sécurisée
- Quelques ressources utiles

Conclusion et Q/R (30 min)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



SE PRÉPARER À L'IA - MAÎTRISER L'INNOVATION, ANTICIPER LA TRANSITION DANS L'OFFICE NOTARIAL

Formation
approfondie
pour notaires
ou dirigeants



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

564 € TTC soit 470 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Cette formation s'adresse aux notaires.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur. Chaque participant doit se munir d'un ordinateur portable et avoir accès à une adresse mail non professionnelle.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur :

<https://formation.adnov.fr/>

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre l'IA et ses principes de fonctionnement
- ✓ Connaître et maîtriser les outils grand public
- ✓ Identifier les cas d'usage concrets, les limites et les risques des modèles IA pour son office
- ✓ Maîtriser la réglementation spécifique à l'IA
- ✓ Anticiper l'introduction de l'IA dans son office

PÉDAGOGIE : Félix des Rotours,

- Ingénieur en IA diplômé de Polytechnique - X2020

- Fondateur de Klaire - création d'agents IA confidentiels pour les études notariales

- Formateur en IA au Conseil d'Etat (CFJA) - Formation des présidents de Chambre au Conseil d'Etat

- Conseiller IA auprès du notariat - Rédaction d'un rapport prospectif sur l'IA pour la profession notariale

PROGRAMME

I. ACCULTURATION (3H)

- Fondamentaux de l'intelligence artificielle
- Les Grands Modèles de Langage
- Les cas d'usage principaux
- Les risques de l'intelligence artificielle

II. PRISE EN MAIN (2H)

- Découverte pratique des outils
- Amélioration de la performance
- Résolution de tâches complexes

III. DIRIGER MON OFFICE À L'ÈRE DE L'IA (1H30)

- Perspectives et risques pour le notariat
- Le cadre réglementaire actuel et son évolution
- Encadrer l'utilisation de l'IA dans son office
- Quelques ressources utiles

Conclusion et Q/R (30 min)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



ACCUEIL SECRÉTARIAT : COMMENT OPTIMISER UN POSTE CLÉ DANS L'OFFICE ?



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

564€ TTC soit 470€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Collaborateurs du notariat occupant un poste d'accueil, de secrétariat, d'assistant.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur :

<https://formation.adnov.fr/>

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



LES PLUS :

Un programme pour un bénéfice double :

■ Bénéfices office :

Optimisation de la qualité du service rendu au client et efficacité professionnelle par le développement des soft skills (savoir-être relationnel, capacité de communication, sens de l'accueil).

■ Bénéfices apprenant :

Se sentir légitime dans ses missions, être bien intégré dans son environnement professionnel.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Connaître les outils de base de la communication
- ✓ Mettre en place une organisation personnelle et définir les priorités
- ✓ Comprendre l'impact du stress sur l'optimisation du poste

PÉDAGOGIE : Catherine CAPALDO,

- Coach consultante formatrice - Ancien notaire assistant
- Diplômée Supérieure du Notariat
- Certifiée coach SDHEA
- Diplômée d'Etudes Supérieures Universitaires de Coaching de la Faculté d'Economie
- Appliquée d'Aix-en-Provence
- Certifiée Maître Praticien en Programmation Neuro Linguistique
- Certifiée praticien coaching et team building*
- Certifiée praticien Management Coaching Method*

PROGRAMME

GÉRER UN POSTE CLÉ

- Rôle du secrétaire
- Rôle de l'accueil dans un office
- Définition des compétences spécifiques à la maîtrise d'un poste polyvalent

PROMOUVOIR SON IMAGE PROFESSIONNELLE

- Réflexion sur l'image professionnelle
- La légitimité
- La posture professionnelle

OPTIMISER SON ORGANISATION

- La gestion des priorités
- Structurer son activité
- La gestion du stress

LES OUTILS DE COMMUNICATION

- L'écoute
- La reformulation
- Les différentes questions
- Faire face aux tensions dans la relation client

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



ACCUEIL-SECRÉTARIAT NOTARIAL LES FONDAMENTAUX POUR UNE PRISE DE POSTE RÉUSSIE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
564€ TTC soit 470€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Collaborateurs débutants occupant un poste d'accueil, de secrétariat, d'assistant dans le notariat.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique. Pédagogie participative avec de nombreux exercices, du travail en sous-groupes et des synthèses en groupe plénier. Le nombre de stagiaires est limité pour permettre à chacun de s'exprimer, de participer et de bénéficier de conseils personnalisés.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



LES PLUS :
Un programme pour un bénéfice double :
■ **Bénéfices office :**
Optimisation de la qualité du service rendu au client et efficacité professionnelle par le développement des soft skills (savoir-être relationnel, capacité de communication, sens de l'accueil).
■ **Bénéfices apprenant :**
Se sentir légitime dans ses missions, être bien intégré dans son environnement professionnel.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre l'environnement juridique et l'impact du rôle du notaire sur le poste accueil-secrétariat
- ✓ Connaître le circuit de l'acte et l'organisation d'un Office
- ✓ Savoir utiliser un vocabulaire positif

PÉDAGOGIE : Catherine CAPALDO,

- Coach consultante formatrice - Ancien notaire assistant
- Diplômée Supérieure du Notariat
- Certifiée coach SDHEA
- Diplômée d'Etudes Supérieures Universitaires de Coaching de la Faculté d'Economie
- Appliquée d'Aix-en-Provence
- Certifiée Maître Praticien en Programmation Neuro Linguistique
- Certifiée praticien coaching et team building*
- Certifiée praticien Management Coaching Method*

PROGRAMME

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU POSTE ACCUEIL-SECRÉTARIAT

- Rôle du notaire
- Rôle de l'accueil dans un office
- La confidentialité

LE CIRCUIT DE L'ACTE ET LES DIFFÉRENTS POSTES AU SEIN D'UN OFFICE

LES PRINCIPAUX TYPES D'ACTES

- En droit de la famille
- Les ventes
- Les autres types d'actes

LE VOCABULAIRE JURIDIQUE

LE VOCABULAIRE POSITIF ADAPTÉ AU POSTE ACCUEIL-SECRÉTARIAT

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE



ACCUEIL-SECRÉTARIAT PERFECTIONNEMENT : L'EXCELLENCE AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
564€ TTC soit 470€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Collaborateurs occupant un poste d'accueil, de secrétariat, d'assistant ayant une expérience professionnelle dans le notariat.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique. Pédagogie participative avec de nombreux exercices, du travail en sous-groupes et des synthèses en groupe plénier. Le nombre de stagiaires est limité pour permettre à chacun de s'exprimer, de participer et de bénéficier de conseils personnalisés.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



LES PLUS :
Un programme pour un bénéfice double :
■ **Bénéfices office :**
Optimisation de la qualité du service rendu au client et efficacité professionnelle par le développement des soft skills (savoir-être relationnel, capacité de communication, sens de l'accueil).
■ **Bénéfices apprenant :**
Se sentir légitime dans ses missions, être bien intégré dans son environnement professionnel.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Approfondir les acquis pour optimiser la posture professionnelle
- ✓ Approfondir les outils de communication

PÉDAGOGIE : Catherine CAPALDO,

- Coach consultante formatrice - Ancien notaire assistant
- Diplômée Supérieure du Notariat
- Certifiée coach SDHEA
- Diplômée d'Etudes Supérieures Universitaires de Coaching de la Faculté d'Economie
- Appliquée d'Aix-en-Provence
- Certifiée Maître Praticien en Programmation Neuro Linguistique
- Certifiée praticien coaching et team building*
- Certifiée praticien Management Coaching Method*

PROGRAMME

RAPPEL DES FONDAMENTAUX DU NOTARIAT

- Rappels sur le cadre légal et réglementaire du notariat
- Évolution du métier et des attentes de la clientèle

ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE DANS L'OFFICE

- Gestion proactive de l'accueil
- Fidélisation et valorisation du client

COMMUNICATION ORALE PROFESSIONNELLE, PROMOUVOIR L'EXCELLENCE

- Mise en œuvre de techniques avancées d'écoute active et de reformulation
- Techniques d'expression orales (voix, articulation)
- Communication non verbale

GESTION DES SITUATIONS SENSIBLES

- La posture professionnelle
- Faire face à l'impatience, l'agressivité, les tensions...

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



RELATION CLIENT

04 »»



RELATION CLIENT



LE FICHIER CLIENT : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
684€ TTC soit 570€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Toute personne de l'office en charge de la communication auprès du client. 10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports.
La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé.
Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Définir les données pertinentes de l'office en ayant connaissance du droit et des attentes du client.
- ✓ Transformer son fichier clients en base de données.
- ✓ Mettre en place de bonnes pratiques en tenant compte de la réglementation. Utiliser les outils du CRM.
- ✓ Concevoir un plan d'actions simples pour démarrer vite.

PÉDAGOGIE : Félix Béranger est un Expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat, Institut notarial droit des affaires.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

- Le marché du droit
- L'utilité et la valeur perçues par le client
- Connaître nos clients et partenaires
- Le CRM : du fichier clients à la base de données clients

SÉQUENCE 2

- CRM outil à 360°
- Les bonnes pratiques
- La réglementation
- Pratique opérationnelle et mise en action du CRM
- La création de votre 1^{re} campagne

EN DISTANCIEL INDIVIDUEL

NATURE DES TRAVAUX À DISTANCE

- Exercices pratiques sur le fichier client de l'office (extractions...)
- Simulation d'une première campagne de communication ciblée
- Réflexion à mener sur des points précis demandés par le formateur

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



RELATION CLIENT



DÉCOUVRIR LES BESOINS DE SON CLIENT ET ÉLARGIR SON RÉSEAU



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
684€ TTC soit 570€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire ou collaborateur en contact avec la clientèle de l'office et en charge de développer son réseau professionnel au profit de l'office.
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Définir une vision cohérente des enjeux de la relation clients dans le temps, tant pour développer leur activité que pour renforcer leur image et remplir leur devoir de conseil.
- ✓ Avoir les clés **pour identifier les besoins des clients et des partenaires clés, développer leur réseau** : créer, entretenir et relancer la relation avec eux.
- ✓ Développer leur rôle de conseil, les participants auront **les principes de l'écoute active** pour **découvrir les besoins ignorés ou connus du client** avec des mises en situation.

PÉDAGOGIE : Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat, Institut notarial droit des affaires.

PROGRAMME

Formation basée sur une **méthodologie pratique et opérationnelle** pour renforcer et animer son réseau avec de nombreux exemples et des jeux de rôle.

Cette formation a pour objectif d'assurer le notaire ou le collaborateur lorsqu'ils **présentent son expertise et proposent une offre de service**. Plusieurs cas concrets, issus des relations commerciales, illustreront l'approche pro-active de la relation client, ceci dans le strict respect de la déontologie.

SÉQUENCE 1

Commercial c'est quoi

- Le cycle de vente
- Se vendre en s'inspirant des pratiques commerciales appropriées

Découvrir les besoins clients

- L'entretien, l'écoute active
- Démontrer sa valeur ajoutée
- Exercices de simulation

SÉQUENCE 2

Travailler son réseau

- L'attente du client et l'utilité perçue
- Les niveaux de réseau
- Accroître son réseau avec ses réseaux
- Le rendez-vous de réseau
- Exercices de jeux de rôle

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE

05





STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE



DURÉE : 7 heures (soit 2 séquences de 3h30 en collectif et en classe virtuelle)



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et collaborateurs en offices, notaires et permanents des instances. 8 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports.
La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé.
Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



RENFORCER LA VISIBILITÉ DE SON ÉTUDE NOTARIALE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DÉBUTANTS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Créer et optimiser des profils professionnels sur LinkedIn, Facebook et Instagram.
- ✓ Construire une image de marque numérique adaptée au métier de notaire.
- ✓ Développer une stratégie pour accroître la notoriété locale.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

COMPRENDRE L'INTÉRÊT DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR UNE ÉTUDE NOTARIALE

- Appréhender les spécificités et usages pour accroître la visibilité, développer des relations de proximité avec le public et valoriser l'expertise notariale.

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR LINKEDIN

- Être capable de créer une page professionnelle LinkedIn et appréhender la plateforme (description optimisée, bannière visuelle, publications). Découvrez les codes spécifiques de LinkedIn pour attirer un réseau qualifié et positionner votre étude comme un acteur incontournable du secteur.

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR FACEBOOK

- Apprenez à créer une page professionnelle Facebook efficace (description, bannière visuelle, contenus adaptés.) Découvrez les codes spécifiques de Facebook, tels

que l'utilisation des groupes locaux, des événements et des publications engageantes pour attirer une audience qualifiée.

SÉQUENCE 2

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR INSTAGRAM

- Apprenez à créer une page professionnelle Instagram attractive (bio efficace, visuels esthétiques...). Découvrez les codes spécifiques d'Instagram (hashtags, stories, réels...) pour engager votre audience et positionner votre étude sur ce réseau dynamique.

CRÉER UNE STRATÉGIE DE CONTENU ADAPTÉE

- Élaborer un calendrier éditorial, produire des publications engageantes (conseils pratiques, valorisation des services) et adapter les formats à chaque plateforme pour maximiser l'impact.

BONNES PRATIQUES

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE



MAÎTRISER LES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC L'AIDE D'OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LES NOTAIRES - NIVEAU AVANCÉ



DURÉE : 7 heures (soit 2 séquences de 3H30 en collectif et en classe virtuelle).



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Toute personne de l'office en charge de la communication.
8 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Avoir acquis des connaissances sur les réseaux sociaux.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports.
La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra, d'un casque et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante, par personne, dans un espace calme et isolant.
Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux et opportunités des réseaux sociaux pour les études notariales.
- ✓ Exploiter des outils d'intelligence artificielle pour créer, planifier et analyser du contenu adapté à une communication professionnelle et déontologique.
- ✓ Simplifier la gestion quotidienne des réseaux sociaux tout en augmentant leur efficacité et leur impact.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

- Apprendre à utiliser des outils accessibles et performants pour dynamiser votre présence en ligne : ChatGPT (version gratuite) pour générer des idées de publications adaptées à chaque réseau social, Canva (version gratuite) pour concevoir des visuels professionnels, et Meta Business Suite pour planifier et gérer vos publications sur Facebook et Instagram.
- Rendre des publications plus engageantes grâce à ChatGPT en transformant des sujets complexes en contenus compréhensibles pour le grand public. Renforcer l'identité de l'office avec Canva en créant des visuels percutants et personnalisés.

SÉQUENCE 2

- Simplifiez votre organisation grâce à ChatGPT pour créer rapidement un calendrier éditorial adapté à vos objectifs et vos plateformes. Utilisez Meta Business Suite pour planifier vos publications mensuelles sur Facebook et Instagram, tout en gardant une régularité qui renforce l'engagement de votre audience.
- Maîtriser les indicateurs clés de performance (likes, partages, commentaires) et la portée des publications. Découvrir les fonctionnalités d'analyse offertes par Meta Business Suite et LinkedIn Analytics pour évaluer les contenus les plus performants, et ajuster la stratégie de communication.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE



NÉGOCIATEURS IMMOBILIERS : COMMUNIQUEZ EFFICACEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les spécificités des principales plateformes (Facebook, Instagram, LinkedIn) et savoir les utiliser efficacement pour augmenter sa visibilité et attirer des prospects qualifiés pour son activité de négociation notariale.
- ✓ Développer une stratégie de contenu engageante : apprendre à produire du contenu pertinent et conformes à la déontologie en lien avec l'audience cible.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

- Comprendre l'importance des réseaux sociaux : Découvrir comment les réseaux sociaux peuvent accroître la visibilité, promouvoir des biens immobiliers, et renforcer l'image d'expertise auprès des clients et partenaires.
- Définir sa stratégie digitale : Identifier les objectifs de sa présence sur les réseaux sociaux, choisir les plateformes adaptées (Facebook, Instagram, LinkedIn), et définir un écosystème cohérent pour valoriser son activité notariale en négociation immobilière.

SÉQUENCE 2

- Respecter la déontologie notariale : La formation aborde les règles spécifiques au notariat, avec des exemples concrets pour publier des contenus professionnels respectant confidentialité, rigueur juridique, et image de la profession.
- Créer et organiser des contenus adaptés : Apprentissage des formats spécifiques à chaque réseau social (facebook, instagram et LinkedIn), découverte des différents types de contenus pour réaliser des publications percutantes, planifier un calendrier éditorial efficace, et maximiser l'engagement selon les spécificités de chaque plateforme.



DURÉE : 7 heures (soit 2 séquences de 3h30 en collectif et en classe virtuelle).



COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ : Toute personne dans l'office en charge de la négociation immobilière. 8 participants maximum.



PRÉREQUIS : Être familiarisé avec les réseaux sociaux.



MOYENS TECHNIQUES : Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports. La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION

06





DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



LE VIAGER ET SES FORMES ALTERNATIVES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Rédiger un acte de vente en viager et garantir le contrat.
- ✓ Déterminer le montant du bouquet et de la rente.
- ✓ Proposer des solutions alternatives au viager classique.

PÉDAGOGIE : Thierry DELESALLE, président honoraire du 118^{ème} Congrès des Notaires.

Et/ou Patrick LOTTHE, notaire et expert REV-TEGOVA depuis 2012, délégué du CSN auprès de TEGOVA Bruxelles depuis 2010.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

SÉQUENCE 1 (3 HEURES ENVIRON) :

- **Le viager : aspects juridiques, financiers et fiscaux**
 1. Un contrat de vente avec certaines spécificités.
 2. Comment calculer la rente et « le bouquet ».
 3. Une fiscalité attrayante.

SÉQUENCE 2 (3 HEURES ENVIRON) :

- **Les formes alternatives au viager classique :**
 4. Démembrement et cession de la nue-propriété.
 5. Les fonds CERTIVA.

DURÉE : 6 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire ou négociateur
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



PRATIQUE NOTARIALE DES ACTIFS NUMÉRIQUES (GESTION PATRIMONIALE ET SUCCESSIONS)

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux juridiques, techniques et financiers liés aux actifs numériques dans le cadre des successions.
- ✓ Acquérir une connaissance des différents types d'actifs numériques (cryptomonnaies, NFT, données numériques, comptes en ligne) et de leur spécificité successorale.
- ✓ Savoir anticiper et gérer les problématiques liées à la transmission et à la récupération des actifs numériques.
- ✓ Être en mesure de conseiller les clients sur les bonnes pratiques de conservation et de transmission des actifs numériques.
- ✓ Appréhender la nature juridique des actifs numériques
- ✓ Mesurer les incidences de la détention de ces actifs sur la pratique notariale
- ✓ Conseiller les clients détenteurs d'actifs numériques

PÉDAGOGIE : Jean-Charles Chemin, président fondateur de Legapass, dirige la seule société spécialisée dans la transmission de patrimoines numériques, labellisée par le Conseil Supérieur du Notariat, mettant à profit ses 15 ans d'expertise pour accompagner les notaires face aux enjeux de l'ère numérique.

Henri LEYRAT, consultant et formateur en gestion de patrimoine, docteur en droit privé HDR et diplômé notaire

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

SÉQUENCE 1 (3H30) :

■ Introduction

- Présentation des différentes catégories d'actifs numériques
- Présentation des moyens de détention des cryptoactifs
- Chronologie de l'évolution des actifs numériques
- Mise en contexte de l'évolution technique des actifs numériques dans la pratique notariale
- Discussion interactive

■ Méthodes et risques des moyens de détention de cryptoactifs

- Risques liés à la conservation sur des échanges
- Risques liés à la conservation dans des portefeuilles logiciels et matériels
- Exercice Pratique : Ouverture d'un portefeuille et transfert de cryptomonnaies

■ Les risques et contraintes de la transmission post-mortem des cryptoactifs

- Politiques de transmission des échanges
- Difficultés liées aux Portefeuilles logiciels et matériels
- Exercice Pratique : Gestion et Transmission Post-Mortem des Cryptoactifs

■ Les moyens de détection post-mortem des cryptoactifs

- L'Inventaire patrimonial, l'allié du testament
- Recherche des actifs numériques
- Exercice Pratique : Détection Post-Mortem des Cryptoactifs

■ Conclusion

- Le notaire au centre des enjeux financiers et techniques liés à la croissance des actifs numériques dans les successions



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

564€ TTC soit 470€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et collaborateurs.
20 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



PRATIQUE NOTARIALE DES ACTIFS NUMÉRIQUES (GESTION PATRIMONIALE ET SUCCESSIONS)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
564€ TTC soit 470€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et collaborateurs.
20 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



PROGRAMME (SUITE)

SÉQUENCE 2 (3H30) :

■ La nature juridique des actifs numériques

- Les cryptomonnaies
- Les jetons

■ Les actifs numériques et le droit civil

- L'usufruit d'actifs numériques
- Les actifs numériques indivis
- Les actifs numériques détenus par des époux communs en biens
- Les actifs numériques détenus par des personnes vulnérables

■ Les actifs numériques et le droit fiscal

■ Les opérations à titre onéreux portant sur des actifs numériques

- L'apport d'actifs numériques à une société
- La vente d'un immeuble contre la remise de cryptomonnaies

■ Les opérations à titre gratuit portant sur des actifs numériques

- La donation d'actifs numériques
- La transmission à cause de mort d'actifs numériques

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
750€ HT soit 900€ TT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et leurs collaborateurs, ayant une formation juridique ou partiellement juridique. Une bonne connaissance des institutions judiciaires est également nécessaire.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



MAITRISER LA PROCÉDURE EN EXPERTISE JUDICIAIRE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Connaître le statut de l'expert judiciaire
- ✓ Connaître la procédure expertale en matière judiciaire
- ✓ Interagir avec les magistrats, les avocats et les justiciables

PÉDAGOGIE : Sylvain Chatry, MCF HDR, responsable du DU Expertise de justice, Université de Perpignan Via Domitia.

Jérôme Vignolles, expert près la Cour d'appel de Montpellier, past president de la Compagnie nationale en estimations immobilières, membre du conseil d'administration de la Compagnie des experts de justice inscrits près la Cour d'appel de Montpellier.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

STATUT, OBLIGATIONS, RESPONSABILITÉ (S. CHATRY)

■ 1.1 Introduction sur la notion d'expert

- Notion d'expert
- Expert officieux privé
- Expert amiable
- Expert judiciaire

- Art. R. 621-3 CJA : « Par le serment, l'expert s'engage à accomplir sa mission avec conscience, objectivité, impartialité et diligence »
- Charte CNCEJ
- Charte devoirs juges avocats parties

■ 1.2 Inscription de l'expert judiciaire (sous réserve de la pertinence)

- Loi modifiée du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires (notamment loi du 11 février 2004) et Décret du 23 décembre 2004

- Les obligations procédurales
 - art. 160 et 161 CPC
 - art. 232 et s. CPC
 - art. 263 et s. CPC

- Les pouvoirs de l'expert

■ 1.3 Les obligations de l'expert judiciaire

- La déontologie (codes et charte)
 - Art. 237 CPC : « Le technicien commis doit accomplir sa mission avec conscience, objectivité et impartialité. »

■ 1.4 La responsabilité de l'expert judiciaire

- Responsabilité disciplinaire
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



MAITRISER LA PROCÉDURE EN EXPERTISE JUDICIAIRE

 **DURÉE :** 14 heures

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
750€ HT soit 900€ TT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire et leurs collaborateurs, ayant une formation juridique ou partiellement juridique. Une bonne connaissance des institutions judiciaires est également nécessaire.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



PROGRAMME (SUITE)

JOUR 2

DE LA DÉSIGNATION DE L'EXPERT JUDICIAIRE AU DÉPÔT DU RAPPORT (J. VIGNOLLES)

- **2.1 Acceptation de la mission**
 - Acceptation par l'expert judiciaire
 - Indépendance de l'expert
- **2.2 Communication avec les participants à l'expertise**
 - Les échanges avec la juridiction
 - Les échanges avec les parties et les avocats
 - Les échanges avec les tiers au litige
- **2.3 Respect du contradictoire**
 - Les dires de l'expert judiciaire
 - Les dires des parties
- **2.4 Respect des délais**
- **2.5 Rédaction du rapport**
 - La note de synthèse
 - Le pré-rapport
 - Le rapport
- **2.6 Les suites du rapport**
- **2.7 La rémunération de l'expert judiciaire**
- **2.8 Statut social et fiscal de l'expert judiciaire** (sous réserve de la pertinence)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620  Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER

Négociation & Expertise

07





IMMOBILIER Négociation



SE LANCER DANS LA NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE NOTARIALE EN PÉRIODE DE CRISE OU PAS !



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires titulaires,
20 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>

à l'aide de vos codes ID.NOT.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription.

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Évaluer son projet de création de service de négociation immobilière.
- ✓ Maîtriser le périmètre d'exercice de l'activité de négociation immobilière.
- ✓ Identifier les moyens à mettre en place et le retour sur investissement.
- ✓ Développer son service grâce aux différentes méthodes de vente notariale.
- ✓ Travailler en réseau pour favoriser l'inter-études entre notaires.
- ✓ Se positionner face à la concurrence et gérer la relation avec les agences.

PÉDAGOGIE : Notaire reconnu dans la pratique de la négociation immobilière notariale et/ou enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

- Les intérêts et enjeux de la création d'un service de négociation immobilière
- La réglementation et les nouvelles conditions d'exercice de l'activité
- La négociation au sein de l'office notarial : synergie et développement
- Les méthodes de mise en vente et le travail en réseau
- Le retour sur investissement : cas pratiques et exemples chiffrés
- De la théorie à la mise en pratique pour créer son service

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER

Négociation



LES OUTILS INDISPENSABLES POUR UNE NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE IRRÉPROCHABLE



DURÉE : 3h30



COÛT DE LA PRESTATION :

300€ TTC soit 250€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Négociateur ou collaborateur ayant une activité immobilière à développer.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Connaître et maîtriser la réglementation en vigueur
- ✓ Communiquer sur les biens à vendre et les services proposés dans le respect de la déontologie notariale.
- ✓ Mettre en place des actions pour une relation de confiance avec ses clients et développer un réseau.

PÉDAGOGIE : Me Anne-Sophie ARNAL, notaire. Elle a mis en place au sein de son office un service de négociation dans un secteur géographique concurrentiel. Elle anime par ailleurs un groupe de négociateurs sur Facebook.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ DE NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

- Rappels de la réglementation et les conditions d'exercice de la négociation notariale
 - Règlement national
 - Arrêté du 6 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017.
 - Dernières réglementations majeures à connaître en matière immobilier
- Le mandat de vente

LES OUTILS DANS LE RESPECT DES RÈGLES

- Communiquer et se faire connaître dans le respect des règles déontologiques : principes de base
- L'utilisation des réseaux sociaux
- Affichage en ligne et panneaux
- La diffusion des annonces
- Une annonce immobilière dans les règles
- Immo-interactif

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Négociation



DYNAMISER LE SERVICE NÉGOCIATION DE L'OFFICE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, négociateurs immobiliers et clercs.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Évaluer ses pratiques immobilières, la satisfaction des clients, sa pénétration du marché local.
- ✓ Mettre en place des procédures d'évaluation permanentes des outils et des méthodes immobilières.
- ✓ Mettre en place un audit interne.

PÉDAGOGIE : Notaire ou intervenant externe.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

Il est recommandé au notaire et au négociateur de participer ensemble à cette session.

AUDIT PRÉALABLE/BILAN

- Analyse du questionnaire envoyé avant la formation à chaque participant
- Difficultés rencontrées
- Points à améliorer

RÉFLEXIONS SUR LA PRATIQUE DE LA NÉGOCIATION AU SEIN DE L'OFFICE

- Pistes pour appréhender d'une manière différente
- Prise de mandat
- Contact avec le client
- Visite du bien
- Communication

RAPPELS DÉONTOLOGIQUES ET PRATIQUES

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Négociation



IMMO-INTERACTIF® : VENDRE UN BIEN IMMOBILIER PAR APPEL D'OFFRES SUR INTERNET



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, négociateurs immobiliers et clercs.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser le processus d'appel d'offres sur Internet.
- ✓ Savoir proposer l'immo-interactif® dans un dossier de vente.
- ✓ Maîtriser les différentes étapes pour la mise en vente du bien immobilier.

PÉDAGOGIE : Isabelle Lemort, Chargée de vente et expert en évaluation immobilière, certifiée Experte REV TEGOVA.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

INTRODUCTION : LES OUTILS IMMOBILIERS DE LA PROFESSION

IMMO-INTERACTIF® : UN OUTIL EXCLUSIF DES NOTAIRES DE FRANCE

- De la Vente Notariale Interactive (VNI) à l'immo-interactif®
- La méthode de l'appel d'offres immo-interactif®
- Le cadre juridique
- Le processus et le déroulement de la mise en vente

PRÉPARATION ET LANCEMENT D'UNE VENTE EN IMMO-INTERACTIF®

- Analyse et compréhension des supports : mandat de recherche d'acquéreurs, cahier des conditions particulières, note de synthèse immeuble, demande d'agrément
- Les outils d'aide : grilles de calcul, rétro-planning du dossier
- La répartition des tâches
- Les tarifs (avec ou sans assistance)

UTILISATION DE L'OUTIL EN LIGNE SUR IMMOBILIER.NOTAIRES.FR

- Navigation sur le site de la profession www.immobilier.notaires.fr et accès aux supports en ligne.

- Ouverture du dossier et suivi des étapes : inscription du bien immobilier, préparation de la stratégie et du dossier de vente, mise en ligne de l'annonce, demande et validation des agréments, saisies des offres en ligne, etc.

STRATÉGIE ET POSITIONNEMENT

- Les résultats
- L'argumentaire de présentation de l'immo-interactif® au client vendeur
- Immo-interactif® : un outil au service de situations particulières
- Le rôle de l'Office Notarial : simple mission d'assistance ou véritable partenaire du vendeur ?
- Les questions pratiques : le binôme Notaire-négociateur, la 1^{re} offre possible, la notion de prix de réserve, les contours et limites de l'engagement du vendeur dans le cadre d'un immo-interactif®, l'implication financière de l'office notarial

CONCLUSION : SYNTHÈSE, DÉBRIEFING ET TRIBUNE LIBRE

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



IMMOBILIER 2.0 : L'IA AU SERVICE DE L'ÉVALUATEUR

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender la mission d'expert en évaluation immobilière
- ✓ Maîtriser les notions-clés en évaluation immobilière
- ✓ Comprendre l'IA et ses principes de fonctionnement appliqué à l'immobilier
- ✓ Connaître et appliquer les outils à des cas d'usages concrets
- ✓ Connaître les risques et les opportunités de l'IA dans l'immobilier

PÉDAGOGIE : Jérôme VIGNOLLES, Expert en évaluation immobilière, expert judiciaire et enseignant

PROGRAMME

Ce programme de formation intensif, structuré sur deux demi-journées, est conçu pour les négociateurs qui réalisent des expertises en évaluation immobilière et désireux de moderniser leur pratique.

L'expertise ne se réduit plus à une simple description du bien, mais exige une analyse de marché approfondie et une argumentation solide. Cette formation vous fournira les outils méthodologiques de pointe pour une évaluation précise et transparente, tout en vous montrant comment l'intelligence artificielle peut devenir votre meilleur allié pour gagner en efficacité et en pertinence.

Séquence 1 (3h30)

LES FONDAMENTAUX DE L'EXPERTISE ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES

Ce module couvre l'environnement de l'expertise, les concepts clés de l'évaluation et les bonnes pratiques pour la collecte de données, en intégrant l'IA comme outil d'aide.

Introduction à l'expertise en évaluation immobilière

- Le rôle de l'expert : technicien, juriste et économiste
- L'expertise amiable vs. l'expertise judiciaire
- La valeur vénale : définition et conditions (libre volonté, délai raisonnable, absence de facteurs personnels).
- Les différentes valeurs immobilières (valeur d'assurance, d'usage, locative, etc.).

Les documents et la collecte des données

- La « boîte à outils » de l'expert : titre de propriété, documents cadastraux, diagnostics techniques, etc...

Atelier IA : Gagner du temps dans la collecte de documents

- Introduction aux outils d'IA pour la classification et la recherche de documents.

- Étude de cas : Utilisation d'un assistant IA pour trier et analyser rapidement les documents fournis par le client.

La visite et l'analyse du bien

- Le rôle de l'humilité et la méthode : laisser le client parler, poser les bonnes questions et ne pas se laisser influencer.
- L'analyse des facteurs influençant la valeur :
 - Facteurs physiques (situation géographique, qualité de la construction).
 - Facteurs juridiques (urbanisme, situation locative).
 - Facteurs économiques (marché, offre et demande).
 - Facteurs fiscaux.

La rédaction du rapport d'expertise

- Structure du rapport : de la mission aux annexes.
- Les qualités d'un bon rapport : clair, précis, paginé et signé.
- L'importance de la conclusion : formuler clairement ses arguments et ses réserves.



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs immobiliers ainsi que toute personne impliquée dans la valorisation des biens immobiliers en office.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.





IMMOBILIER Expertise



IMMOBILIER 2.0 : L'IA AU SERVICE DE L'ÉVALUATEUR

PROGRAMME (SUITE)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs immobiliers ainsi que toute personne impliquée dans la valorisation des biens immobiliers en office.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



Séquence 2 (3h30)

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET INTÉGRATION AVANCÉE DE L'IA

Ce module se concentre sur les méthodes d'évaluation et la manière dont l'IA peut affiner vos analyses et vos conclusions pour une valeur ajoutée incontestable.

Les méthodes d'évaluation

- La méthode par comparaison : une approche « fondamentale »
 - Sélectionner des références récentes et pertinentes (lieu, temps, valeur, surface).
 - Le rôle de l'expert : ne pas créer de la valeur, mais la « dire et la constater » en s'appuyant sur le marché.
- La méthode par capitalisation du revenu / rendement
 - Déterminer la valeur locative de marché (VLM).
 - Appliquer le taux de rendement pour obtenir une valeur vénale.
- La méthode par les coûts ou reconstitution (rappel rapide).

• L'IA pour une expertise augmentée

- Comment l'IA segmente et analyse le marché
 - Visualisation de l'IA segmentant le marché en fonction de critères précis (emplacement, typologie, vue, etc.).
 - Discussion : l'IA pour identifier les références pertinentes et les fourchettes de valeur de chaque segment.

L'IA pour affiner les ajustements et la prise de décision

- Étude de cas : L'IA pour analyser les facteurs valorisants et dévalorisants d'un bien.
- Simulations de scénarios : comment l'IA peut aider à justifier une valeur haute ou basse et à formuler une conclusion précise et étayée.

Les risques et les opportunités de l'IA dans le métier

- La concurrence des modèles de valorisation automatisée (AVM) et les avis de valeur simplifiés.
- Comment l'expert humain peut-il se différencier en apportant une « réelle valeur ajoutée » et une argumentation solide que l'IA ne peut pas (encore) fournir.

Séance de questions-réponses et conclusion

- Synthèse des apprentissages clés.
- Discussion sur les prochaines étapes pour intégrer ces outils dans leur pratique quotidienne.
- Une dernière question : « Comment l'IA peut-elle transformer votre prochaine expertise ? »

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - DÉBUTANT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les pré-requis nécessaires à l'exercice de la fonction d'expert en office.
- ✓ Elaborer une proposition commerciale.
- ✓ Préparer et organiser la visite du bien à évaluer (documents à collecter).
- ✓ Déterminer les différents biens d'habitation et leurs caractéristiques propres.
- ✓ Acquérir les bases pour rédiger un rapport d'expertise dans le respect de la charte de l'expertise et des normes en vigueur (méthodes à privilégier, justification de la valeur).

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

PRÉ-REQUIS À L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

- Métier : le bien-fondé de l'expertise, rôle de l'expert, investissement nécessaire, activité à part entière qui doit être rémunératrice : savoir proposer le service, établir un devis, rédiger un contrat
- Compétence de l'expert : éthique, notoriété, diplômes, responsabilité et conflit d'intérêt
- Reconnaissances REV-RESI et REV, Notexpert
- Charte de l'expertise en évaluation immobilière et normes TEGOVA

PROCESSUS DE L'EXPERTISE

- Avant : élaboration du devis proposition commerciale
- Pendant : organisation de la visite, documents et informations à collecter
- Après : la rédaction du rapport : le fond et la forme, la remise des valeurs et leur justification

LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ACTIFS DITS « STANDARDS »

- Appartement, maison et terrain : spécifiques, analyse technique et descriptif

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DU TYPE DE BIEN COMPARAISON DIRECTE :

- Raisonnement pour déterminer le prix au m² approprié
- Pertinence des références sélectionnées

CAPITALISATION / RENDEMENT :

- Importance loyer/valeur locative de marché : notion de plus ou moins value locative
- Analyse des conditions locatives d'un bail et incidence

JOUR 2

EXPERTISE D'UN BIEN (APPARTEMENT OU MAISON) : VISITE IN SITU, MISE EN SITUATION

- Cas pratique

EXPERTISE D'UN BIEN (APPARTEMENT OU MAISON) : RÉDACTION DU RAPPORT

- Cas pratique

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - PERFECTIONNEMENT



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :

900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.

15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Avoir des connaissances dans le domaine de l'immobilier ou avoir suivi la formation « Évaluation des biens d'habitation - Débutant ».



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les différentes parties qui composent un rapport d'expertise.
- ✓ Rédiger un rapport d'expertise pour des biens d'habitation même complexes, conforme aux normes en vigueur.
- ✓ Mener une analyse critique et constructive d'un rapport d'expertise réalisé par un tiers.

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

La rédaction du rapport d'expertise au travers de l'analyse des cas suivants :

- évaluation d'une maison avec détachement d'une partie de terrain ;
- évaluation d'une maison avec ajustement au regard des travaux à réaliser ;
- évaluation d'une récompense dans le cadre d'une construction commune sur le sol d'un seul indivisaire ;
- évaluation d'une habitation en secteur agricole, extrapolation dans le cadre d'une zone d'activités ;
- évaluation d'un appartement à refaire dans une copropriété avec des travaux de façades, des charges importantes.

JOUR 1

CORRELATION ENTRE LA MISSION DEFINIE DANS L'OFFRE DE MISSION ET LE RAPPORT

- Analyse de l'offre de mission, objectifs, tarifs...
- Reprise de l'objet de la mission,
- Corrélation avec la conclusion
- Rédaction d'une offre de mission type

FOCUS SUR L'ANALYSE DU MARCHÉ

- Présentation de l'analyse de marché et de ses obligations
- Analyse des sources de données pour présenter le marché

- Segmentation du marché selon le type de produit (appartement, maison, terrain, immeuble...)
- Utilisation d'Excel pour analyser et présenter son marché
- Rédaction de l'analyse de marché avec positionnement du bien sur ce marché

FOCUS SUR L'ANALYSE D'URBANISME

- Quels documents demander? Consulter? Quels éléments reprendre?
- Comment rédiger la conclusion
- Rédaction d'un paragraphe type





IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - PERFECTIONNEMENT



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Avoir des connaissances dans le domaine de l'immobilier ou avoir suivi la formation « Évaluation des biens d'habitation - Débutant ».



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2

FOCUS SUR LE DESCRIPTIF

- Quel type de présentation ?
- Comment l'organiser ?
- Quel type de descriptif ?
- Quelle surface retenir ?
- Quelle responsabilité ?
- Conformité avec les autorisations d'urbanisme obtenues ?
- Rédaction d'un paragraphe-type

FOCUS SUR LES METHODES DEVELOPPEES

- Quelles sont les méthodes utilisées ?
- La méthode comparative et la pratique des ajustements
- Détail de la méthode par capitalisation ?
- Justification du choix du taux ; rédaction détaillée
- Comment les présenter ?
- Comment les justifier
- Quels éléments développer ?
- Rédaction d'un paragraphe de conclusion type par méthode

FOCUS SUR LA CONCLUSION

- Quels impacts des l'analyse juridique sur la valeur ?
- Confrontation des résultats obtenus avec l'analyse de marché précédente
- Comment rédiger la conclusion
- Rédaction d'un paragraphe type

ANALYSE CRITIQUE D'UN RAPPORT REALISE PAR UN TIERS

- Grille de lecture du rapport
- Éléments clés à vérifier
- Quel ton donné au rapport ?
- Quel style utilisé ?
- Quel est le résultat recherché ?
- Confrontation de ses résultats avec le confrère
- Utilisation des techniques de CNV (communication non violente)
- Comment rédiger la conclusion

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

LA MÉTHODE DU CASH-FLOW

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre le contexte particulier des biens susceptibles de générer des revenus
- ✓ Maîtriser les techniques financières d'évaluation
- ✓ Appréhender le raisonnement « investisseur »
- ✓ Permettre de vous impliquer dans un projet foncier à enjeu financier

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS, spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur l'évaluation immobilière (Le Moniteur, Lexis Nexis...). Il participe aux travaux du LIFTI

PROGRAMME

Les outils de l'évaluation - Rappel des méthodes classiques d'évaluation - Les limites des méthodes comparatives

JOUR 1

Les outils de l'évaluation - Rappel des méthodes classiques d'évaluation - Les limites des méthodes comparatives

■ Quand recourir aux méthodes financières ?

- Biens éligibles au marché locatif
- Objectif de meilleure valorisation du bien

■ Le nouveau marché immobilier

■ Les concepts financiers au service de l'évaluation

- Le taux d'actualisation
 - Principe
 - Mode de détermination

- La notion de taux de rendement interne
 - Principe
 - Mode de détermination

■ La méthode du « Free Cash-Flow Discounted »

■ Les flux de trésorerie libérée

- Les Cash-fl w positifs
 - principaux postes de recettes
 - le marché locatif
 - ratios à pratiquer
- Les Cash-Flow négatifs
 - principaux postes de recettes
 - ratios à pratiquer
- Les Cash-Flow libérées actualisés

JOUR 2

■ La valeur future résiduelle

- Principe
- Méthode de calcul

■ Modalités de mise en pratique

■ Modèle « Excel de Cash-Flow Actualisés »

■ Cas pratiques méthodologiques et corrigés

■ Cas de reformulation comportant une évaluation par le Cash-Flow

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



ÉVALUATION DU FONCIER : CHARGE FONCIÈRE ET COMPTE À REBOURS



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude, la valorisation du foncier tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs fonciers.
- ✓ Expertiser la valeur du foncier.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

LA VALEUR DU FONCIER PAR L'APPROCHE MARCHÉ

- La notion de foncier
 - Règles d'urbanisme
 - Notion de terrain à bâtir
 - Notion de terrain encombré
 - Notion de terrain inconstructible
- La méthode par la valeur du terrain
 - Méthode comparative directe (lots constructible)

- Méthode comparative par la surface de terrain
- Méthode comparative par la charge foncière
- La problématique fiscale de la différenciation du foncier et du bâti
 - Etude de la jurisprudence
 - Examen des méthodes alternatives admises





IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



ÉVALUATION DU FONCIER : CHARGE FONCIÈRE ET COMPTE À REBOURS



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude, la valorisation du foncier tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site :

<https://formation.adnov.fr/>

à l'aide de vos codes ID.NOT

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.

La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2

PROBLÉMATIQUE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

■ Le compte à rebours promoteur et réhabilitation

- L'étude capacitaire du terrain
- Recettes du bilan promoteur : analyse du marché VEFA et « Neuf », quantification des recettes attendues du projet
- Charges du bilan promoteur :
 - postes de travaux (construction)
 - postes de gestion,
 - postes financier

■ Le compte à rebours aménageur

- Recettes du bilan aménageur : quantification des recettes attendues du projet
- Charges du bilan aménageur :
 - postes de travaux (aménagement)
 - postes de gestion,
 - postes financier

■ Le compte à rebours lotisseur

- Recettes du bilan lotisseur : quantification des recettes attendues du projet
- Charges du bilan lotisseur :
 - postes de travaux (aménagement)
 - postes de gestion,
 - postes financier

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU**

0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - DÉBUTANT



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre
cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel
en salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier et analyser les documents de travail indispensables dans le cadre de l'évaluation des locaux commerciaux et tertiaires.
 - ✓ Identifier les différents types de locaux commerciaux et tertiaires.
 - ✓ Analyser les baux commerciaux.
 - ✓ Mettre en œuvre les méthodes d'évaluation appropriées à ce type d'actifs immobiliers.
- Rédiger un rapport d'expertise pour des locaux commerciaux et tertiaires.

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Jour 1 - Fondements économiques et juridiques

JOUR 1

RAPPELS

- Charte de l'expertise en évaluation immobilière
- Principales bases de travail : titre de propriété, documents cadastraux, plans/état de surfaces, état locatif (loyer/charges récupérables et non récupérables/avenants), audits techniques, documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme commercial, réglementation ERP.

TYPLOGIE DES LOCAUX COMMERCIAUX

- Boutiques en centre urbain
- Surfaces en zones commerciales périphériques, supermarchés/hypermarchés
- Centres commerciaux : enseignes « locomotives » et « satellites »
- Hôtels (catégorie 1 à 4 étoiles/luxes), autres établissements d'hébergement
- Locaux monovalents

TYPLOGIE DES LOCAUX TERTIAIRES

- Bureaux / immeubles de rapports
- Entrepôts
- Locaux d'activités

CONSÉQUENCES DU STATUT DES BAUX COMMERCIAUX SUR LE JUGEMENT DE VALEUR

Clause de destination, durée du bail, fixation du loyer, transfert éventuel des charges et travaux sur le locataire, Incidences récentes de la jurisprudence.

DROIT AU BAIL (ET LIEN AVEC LA VALEUR LOCATIVE DE MARCHÉ)

- Distinction avec le pas de porte ou le droit d'entrée
- Facteurs de la valeur



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - DÉBUTANT

PROGRAMME (SUITE)



Jour 2 - Mise en pratique - valorisation des murs commerciaux/tertiaires (libres et/ou occupés)

JOUR 2

ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE DE MARCHÉ

- Locaux commerciaux classiques (en pied d'immeuble/centre urbain) : pondération des surfaces et méthode de valorisation
- Locaux à usage tertiaires classiques
- Locaux commerciaux spécifiques (hôtel, cinémas) : application de la méthode par fixation d'une quote-part de loyer admissible par rapport au chiffre d'affaires et/ou à la MBE de l'exploitation commerciale

ÉVALUATION DE LA VALEUR VÉNALE DES BIENS LIBRES

- Méthode par le rendement
- Méthode par comparaison directe
- Tentative de synthèse intermédiaire des méthodes
- Ajustements

ÉVALUATION DE LA VALEUR VÉNALE DES BIENS OCCUPÉS (COMPTE TENU DE L'ÉTAT LOCATIF)

- Évolution de la notion d'immeuble de rapport
- Analyse préalable des baux (lot par lot) - informations particulières à collecter
- Économie de loyer (sous-loyer ou sur-loyer) et actualisation
- Détermination de la valeur vénale occupée après intégration (ou non) de l'économie de loyer actualisée

CONCLUSION

Conservation de la valeur des biens en l'état (après synthèse des méthodes) ou opportunité de reconversion foncière (après évocation du risque d'indemnité d'éviction).

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre
cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel
en salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - PERFECTIONNEMENT



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Avoir des connaissances dans
le domaine de l'immobilier ou avoir
suivi la formation « Évaluation des
locaux commerciaux et tertiaires -
Débutant ».



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel
en salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Distinguer le taux de rendement du taux de capitalisation pour adapter les contenus des rapports d'expertise.
- ✓ Déterminer la valeur vénale de murs libres ou occupés.
- ✓ Maîtriser les différentes techniques d'évaluation d'un immeuble existant.
- ✓ Traiter des cas spécifiques d'évaluation : démembrement, contrat de crédit-bail immobilier.

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Préambule : rappels sur les étapes essentielles du processus d'expertise en lien avec la Charte de l'Expertise en évaluation Immobilière.

JOUR 1

RAPPELS SUR LA TRANSITION ENTRE VALEUR VÉNALE DES MURS LIBRES (OU SUPPOSÉS LIBRES D'OCCUPATION) ET VALEUR VÉNALE DES MURS OCCUPÉS (SELON LEUR ÉTAT LOCATIF ACTUEL)

- Prise en compte éventuelle du risque de provision pour vacances locatives par rapport à la valeur vénale des murs libres (VVL)
- Retour sur la distinction entre le taux de rendement et le taux de capitalisation (théorique ou effectif)

- Techniques d'évaluation de la valeur vénale des murs « occupés » (VVO) : illustrations pratiques

PRÉSENTATION DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES D'ÉVALUATION D'UN IMMEUBLE EXISTANT

- Modalités d'expertise d'un immeuble commercial/tertiaire à restructurer
- Processus de valorisation d'une friche (urbaine ou périurbaine)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - PERFECTIONNEMENT



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Avoir des connaissances dans
le domaine de l'immobilier ou avoir
suivi la formation « Évaluation des
locaux commerciaux et tertiaires -
Débutant ».



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel
en salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2

CAS SPÉCIFIQUES D'ÉVALUATION DES DÉMEMBREMENTS DE PROPRIÉTÉ : ZOOM SUR LE BAIL À CONSTRUCTION ET LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

- Fixation initiale de la redevance de location du terrain
- Techniques d'évaluation des droits du preneur (sur la ou les constructions)
- Techniques d'évaluation des droits du bailleur (sur le terrain d'assiette)

VALORISATION DU DROIT À CESSIION D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

- Analyse des possibilités de cession du contrat
- Liens entre valeur vénale du bien en pleine propriété et droits à cession du contrat par le crédit-preneur
- Évaluation du droit à cession

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



RÉDACTION D'UN RAPPORT AUX NORMES DE LA CHARTE DE L'EXPERTISE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, experts et négociateurs immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en visio en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser la technicité d'un rapport d'expertise conforme à la Charte
- ✓ Cerner tous les éléments à prendre en compte
- ✓ Appréhender avec professionnalisme le rapport d'expertise

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

- **Présentation de la Charte**
- **Contenu du rapport**
 - La structure du rapport
 - La rédaction des rubriques
 - Les essentiels
 - Les erreurs à éviter
 - Le Visuel à intégrer (plans, photos, croquis)
 - Les annexes

- **Le rapport par la pratique**
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif résidentiel
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif d'entreprise
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif foncier
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif exceptionnel
- **Réflexions sur les exigences de la Charte**
- **Synthèse et Validation des acquis**

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



INITIATION À L'URBANISME : COMPRENDRE LES DOCUMENTS INDISPENSABLES AU NÉGOCIATEUR ET EXPERT EN IMMOBILIER



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier et analyser les documents d'urbanisme opérationnels nécessaires pour porter une juste valeur.
- ✓ Rédiger le paragraphe urbanisme d'un rapport d'évaluation avec sa conclusion exploitable.

PÉDAGOGIE : Jérôme VIGNOLLES, Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Montpellier et de la Cour d'Appel Administrative de Marseille.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

LES RÈGLES GÉNÉRALES DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DE L'ESPACE

COMPRENDRE LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LEUR HIERARCHIE

- RNU
- Carte Communale
- PLU
- PLH
- PDU
- PLUI
- PADD
- OAP
- SCOT
- Loi Montagne/Littoral
- DTA chartes parcs naturels régionaux, parcs nationaux, SDAGE

OUTILS DE L'AMENAGEMENT

- Intervention foncière
 - Droit de préemption
 - Emplacement réservé
 - Expropriation
 - ZAD
 - Délaissement
 - ZAC
 - Taxe d'aménagement





IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



INITIATION À L'URBANISME : COMPRENDRE LES DOCUMENTS INDISPENSABLES AU NÉGOCIATEUR ET EXPERT EN IMMOBILIER



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs
de notaires.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre
cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel
en salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier
à l'office.

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX

- Quelles autorisations pour les constructions nouvelles ?
- Quelles autorisations pour les travaux réalisés sur des constructions existantes ?
- Quelles autorisations pour les travaux et aménagements affectant l'utilisation du sol ?
- Quelles autorisations pour les divisions foncières et lotissements ?
- Quelles autorisations pour les démolitions ?
- Quelles surfaces utilisées ?

LES RÈGLES DE PRESCRIPTION

**CAS PRATIQUES AVEC MISE
EN SITUATION ET RÉDACTION
DE L'ANALYSE DES RÈGLES
APPLICABLES AINSI QUE DE SA
CONCLUSION.**

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

BAUX À LONG TERME DE DROIT RÉEL BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET À CONSTRUCTION

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mesurer les enjeux juridiques des baux à long terme.
- ✓ Déterminer le bon niveau de la redevance et en cours de bail de calculer les droits du bailleur et ou du preneur.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

JOUR 1

RÉGIMES JURIDIQUES ET CONCEPTS FINANCIERS

- Caractéristiques communes des conventions
- Différences entre les différents modèles
- Enjeux patrimoniaux et économiques liés aux baux constitutifs de droit réel

- Examen de la situation du bailleur
- Examen de la situation du preneur
- Enjeux fiscaux des différents modèles
- Concepts financiers
- Rendement
- Capitalisation
- Actualisation

JOUR 2

LES INCIDENCES FINANCIÈRES PORTANT SUR LES BAUX CONSTITUTIFS DE DÉTERMINATION DE LA REDEVANCE INITIALE

- Méthode de l'apport net
 - Principe
 - Mécanisme
- Méthode du partage des « Cash-Flow »
 - Principe
 - Mode de calcul
- Modélisation du calcul sous « Excel »
- Cas pratiques tirés de cas réels

DÉTERMINATION DES DROITS EN COURS DE BAIL

- Méthodes classiques
- Méthode patrimoniale
 - Principe
 - Mode de détermination
- Méthode « financière » par les « Cash-Flow »
 - Principe
 - Mode de détermination
- Modélisation du calcul sous « Excel »
- Cas pratiques tirés de cas réels

SITUATION PARTICULIÈRE DU BAIL À L'ENVERS

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des exploitations rurales et des sites péri-urbains tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ÉVALUATION DES BIENS RURAUX ET PÉRI-URBAINS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Analyser la nature particulière des actifs ruraux et péri-urbains.
- ✓ Maîtriser les techniques d'évaluation des biens ruraux et péri-urbains.
- ✓ Cerner tous les éléments à prendre en compte lors de la rédaction d'un rapport d'expertise.
- ✓ S'impliquer dans la négociation des biens ruraux et péri-urbains pour son client.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

ÉVALUATION DES BIENS RURAUX

- Valeur des terres et observation des marchés
 - Facteurs économiques de la valeur des terres
 - Facteurs juridiques de la valeur
 - Problématique des marchés péri-urbains et des terrains privilégiés
 - Segmentation des marchés et bases de données

■ Évaluation des terres exploitées

- Les terres de cultures
- Les cultures spéciales
- Les vignes
- Les forêts

■ Évaluation des exploitations agricoles

- Exploitation comprenant des bâtis d'exploitation
- Exploitation comprenant des bâtis d'exception
- Grands domaines

JOUR 2

ÉVALUATION DES TERRAINS D'AGRÈMENT, DES BIENS EN ZONES LITTORALES ET PÉRI-URBAINES

- Évaluation des terrains d'agrément
 - Les campings
 - Les parcs et jardins
 - Les bois taillis
 - Les terrains de chasse
 - Les landes
 - Les terrains non constructibles
- Évaluation des biens en zone littorale et ilienne
 - Spécificité du marché

- Rôle du conservatoire du littoral
- Méthodes d'évaluation

■ Évaluation des biens en zone péri-urbaine

- Terrains privilégiés**
 - Définition
 - Méthode d'évaluation
- Biens particuliers**
 - Biens de caractère
 - Biens à marché de niche
 - Domaine à vocation touristique et ou de loisirs

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



ÉVALUATION GLOBALE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DURÉE : 14 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens appartenant aux collectivités locales
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en présentiel en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs immobiliers des collectivités locales.
- ✓ Expertiser la valeur de ces biens.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

CARACTÉRISATION DES TYPES DE BIENS CONCERNÉS ET PANORAMA DES MÉTHODES ADAPTÉES

- **Caractérisation des types de biens concernés**
 - Biens relevant du secteur « marchand »
 - Biens relevant du secteur « non marchand »
 - Biens exceptionnels « rares ou à marchés atypiques »
 - Biens grevés de droits

■ Revue des principales méthodes d'évaluation adaptées aux types de biens concernés

- Méthodes comparatives ;
 - par approche synthétique
 - par approche analytique
- Méthodes financières
 - capitalisation
 - cash-flow
- Méthodes par les coûts
 - compte à rebours
 - reconstitution du coût de revient

JOUR 2

MISES EN SITUATION TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DU FORMATEUR

- **Biens non marchands**
 - Collège et structure d'enseignement
 - Gendarmerie
 - Tribunal d'instance
 - Préfecture
 - Musée
 - Château musée

■ Biens marchands

- Réserves foncières
- Château résidentiel ou hôtelier
- Hôtel particulier
- Domaine à vocation touristique et ou de loisirs
- Complexe golfique
- Aéroport

■ Sites particuliers non reproductibles (Dune du Pila, Colorado provençal, Fort Boyard, Toit de l'Arche, ...)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER DANS LE CADRE D'UNE EXPROPRIATION OU D'UNE PRÉEMPTION



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire, expert et négociateur immobilier. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en visio par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des procédures d'expropriation et de préemption.
- ✓ Expertiser la valeur des indemnités portant sur des biens en situation d'expropriation et de préemption.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

PARTIE 1

- **Présentation du cadre réglementaire**
- **L'indemnité principale**
 - Les pouvoirs encadrés du juge
 - La règle du contradictoire
 - Les méthodes admises
 - Les méthodes proscrites
- **Les indemnités accessoires**
- **Les Indemnités d'éviction**

PARTIE 2

- **L'expertise par la pratique**
 - Etude de cas sur un actif résidentiel
 - Etude de cas sur un actif d'entreprise
 - Etude de cas sur un actif foncier
 - Etude de cas sur un actif exceptionnel
 - Etude de cas portant sur une indemnité d'éviction
- **Réflexions sur les exigences du Code de l'expropriation**
- **Synthèse et Validation des acquis**

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ZOOM SUR L'EXPERTISE JUDICIAIRE : PRÉREQUIS, FORMALISME ET SPÉCIFICITÉS DES RAPPORTS



DURÉE : 14 heures



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et collaborateurs réalisant régulièrement des rapports d'expertise immobilière et souhaitant déposer une demande d'inscription à la liste des experts agréés près d'une Cour d'Appel. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en présentiel par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les différentes étapes d'une procédure judiciaire dans le cadre d'une évaluation immobilière.
- ✓ Rédiger des rapports d'expertise judiciaire conformes à la demande des magistrats.
- ✓ Accomplir sa mission et gérer sa relation avec les parties impliquées.

PÉDAGOGIE : Expert judiciaire.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

RAPPEL DE PROCÉDURE

- Règles générales du fonctionnement et d'organisation

L'EXPERTISE

- Pratique de l'expertise en matière civile :
 - Introduction
 - Principes regissant l'expertise civile
 - Déroulement de l'expert
 - Autres types de mission

JOUR 2

L'EXPERT

- Nomination
- Statut juridique
- Statut fiscal et social
- Déontologie

RAPPORTS

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



PRINCIPES D'ÉVALUATION DES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les troubles anormaux de voisinage.
- ✓ Connaître et mesurer les impacts sur la valorisation d'un bien immobilier.
- ✓ Assurer son rôle d'expert et de conseil auprès de sa clientèle en portant à sa connaissance les troubles identifiés, les conséquences sur la valeur, les recours possibles.

PÉDAGOGIE : Jérôme VIGNOLLES, Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Montpellier et de la Cour d'Appel Administrative de Marseille.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LA THÉORIE DES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE

- Définition selon les textes
- Qu'est-ce qu'un trouble ?
- Le caractère anormal
- L'identification des troubles anormaux de voisinage

LA RÉPARATION

- L'action en responsabilité
- La prescription
- Les modes de réparation

LES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE ET L'EXPERT

- Dans quels cas est-il appelé ? Ses compétences, son savoir, ses techniques, sa mission

L'ANALYSE ET LA MÉTHODE D'INDEMNISATION

EXEMPLES DE CAS

- Exposition de cas
- Analyse

ESTIMATION DE L'INDEMNISATION

- Selon les Experts judiciaires
- Prise en compte de l'environnement
- Diminution significative de la valeur du bien
- Méthodologie
 - Recherche de l'état antérieur
 - Quantification objective des modifications apportées
 - Évaluation des préjudices (méthode globale, méthode par décomposition)
- Définition des différents environnements
- Tableau récapitulatif

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires – Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

RISQUES D'EFFONDREMENT URBAIN VÉTUSTÉ DES BIENS IMMOBILIERS OU CATASTROPHES NATURELLES



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a aucun prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les différents risques d'effondrement sur le bâti urbain.
- ✓ Réaliser tout audit sur des biens immobiliers qui pourra l'aider dans la détermination de la valeur des biens à expertiser.

PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est **PATHOLOGISTE - EXPORTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART** à l'Institut International des Experts.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

RECONNAÎTRE LES DIFFÉRENTES FISSURES

- La norme des fi sures
- La reconnaissance de la dangerosité d'une fi sure
- Les causes d'une fi sure structurelle

L'INVERSION GEOMAGNETIQUE ET L'ACCELERATION DES CATASTROPHES NATURELLES

- La modification climatique et les risques
- Le béton armé et les orages magnétiques
- Les signes avant-coureurs à surveiller

LES EFFONDREMENTS DE BALCONS

- Les causes d'effondrements
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- Les reprises d'étalement des balcons

LA RUPTURE DES MODILLONS

- Les causes de rupture
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- Le matériel de contrôle

L'EFFONDREMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT

- Les causes
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- Les reprises d'étalement des murs de soutènement

L'EFFONDREMENT DES BÂTIS URBAIN

- Les causes
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- La stabilisation des murs de structure

LE COMPORTEMENT DU BETON FACE A UN INCENDIE

- La réaction du béton
- Les transformations du béton sous de hautes températures

L'INSTABILITÉ DES BÂTIS FACE AUX SEISMES

- Les signes avant-coureurs à surveiller
- La reconnaissance des fi sures sur un bâti suite à un séisme
- Les points faibles sur un ouvrage bâti

LES INONDATIONS ET LES DÉGÂTS INVISIBLES DU BÂTI

- La reconnaissance des dégâts invisibles du bâti
- Le risque sur la structure
- Les précautions à ne pas prendre
- Les précautions à prendre
- Les recommandations
- La sécurité des personnes et la zone refuge
- La méthodologie de sauvegarde des bâtis

LES NORMES ET D.T.U

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620



Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ÉVALUATION DES BIENS EXCEPTIONNELS



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens exceptionnels
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Analyser la nature particulière des actifs immobiliers à caractère exceptionnel.
- ✓ Déterminer les méthodes d'évaluation adaptées à ce type de bien.
- ✓ Expertiser la valeur de ses biens.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

CARACTÉRISATION DES TYPES DE BIENS CONCERNÉS

- Biens exceptionnels à reconvertir
- Biens exceptionnels « rares ou à marchés atypiques »

CARACTÉRISATION DES MÉTHODES ADAPTÉES

- Méthodes comparatives
- Méthodes par le coût de reconstitution
- Méthodes financières

CAS PRATIQUES TIRÉS DE SITUATIONS RÉELLES

- Ensembles immobiliers à reconvertir (hôpital, sites militaires : casernes, bases aériennes...)

- Ensembles immobiliers à caractère culturel et de loisirs, (musée, cinéma, théâtre, enceinte sportive, centre de congrès...)
- Ensembles immobiliers à caractère industriel (friches, usines, aéroport...)
- Ensembles immobiliers culturels : Eglise, abbaye...
- Ensembles immobiliers uniques ou rares : Fort Boyard, Aire d'accueil de la Dune du Pilat, Colorado provençal
- Ensembles immobiliers à marché de niche : Châteaux, domaines golfs, domaines hippiques...
- Ensembles immobiliers d'envergure : Tours de bureaux ou résidentiels...

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



REVUE D'ACTUALITÉ EN URBANISME

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender l'actualité en matière d'urbanisme.
- ✓ Analyser l'évolution des textes législatifs et réglementaires réformant le foncier, l'aménagement et l'urbanisme.
- ✓ Saisir les impacts de ces évolutions juridiques sur les valorisations immobilières et foncières.

PÉDAGOGIE : Expert en évaluation immobilière

PROGRAMME

Avec la cadence rythmée d'évolution des textes législatifs et réglementaires réformant le foncier, l'aménagement et l'urbanisme, cette formation se veut de faire le point sur ce qui bouge dans ces domaines et impacte directement les valorisations immobilières et foncières.

L'EXPOSÉ SE DÉROULE SOUS FORME DE REVUE D'ACTUALITÉ, ILLUSTRÉE PAR DES EXEMPLES CONCRETS :

- Du PLU au PLUi : quel état des lieux après l'ordonnance du 25 mars 2020 ?
- Quid de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU ?
- Les précisions du juge sur l'emploi de la modification simplifiée pour rectifier une erreur matérielle (CE, 31 jan 2020, n°416364).
- POS d'une commune membre d'un EPCI ayant élaboré un PLUi : quelle est la date limite d'applicabilité ?
- Quel document de planification sera applicable après cette limite ?
- Quelle incidence de l'absence d'approbation du PLUi ? Les précisions du Conseil d'Etat sur le délai de validité du POS en cas d'annulation du PLU (CE, avis, 3 avril 2020, 436549).
- Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités : quelles incidences sur le PLU ?
- Décret et arrêté du 31 janvier 2020 : quelles sont les modifications apportées à la liste et à la définition des sous-destinations des constructions soumises aux PLU ?

- Quid de la distinction des types d'hébergements hôteliers et touristiques selon leur nature ?
- Quelle est la place du PLU parmi les documents de planification après la loi ELAN ?
- Qu'est-ce qu'un PLU en 2020 ? Quels sont les objectifs du PLU en 2020 ?
- Quid de la réforme de la hiérarchie des documents d'urbanisme ?
- Quel assouplissement des règles de constructibilité ?
- Quelles nouvelles dérogations au PLU pour transformer les bureaux en logements ?
- L'illégalité d'un PLU entraîne-t-elle automatiquement l'annulation d'un permis de construire ? CE, 2 octobre 2019, n°420808
- Quelle est l'incidence de la loi Engagement et proximité sur les autorisations d'urbanisme ?
- Quelles nouvelles modalités de régularisation des travaux méconnaissant les règles d'urbanisme : modification de la construction, permis modificatif régularisant les travaux non-conformes ?



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



REVUE D'ACTUALITÉ EN URBANISME

PROGRAMME (SUITE)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



- Une astreinte pourrait-elle être prononcée par le maire ? A quelle hauteur ?
- Bâtiment érigé sans permis : le juge judiciaire peut-il prononcer la démolition d'un ouvrage afin de préserver la sécurité des occupants exposés à un risque d'inondation ?
- Proportionnalité : quid de l'atteinte au droit au respect de la vie privée, familiale et du domicile ?
- Qu'en est-il lorsqu'il existe un risque naturel ?
- Cass Civ 3, 16 janvier 2020, n°19-13645
- Certificat d'urbanisme : quid du régime du CU après la loi Elan et de l'arrêt du 5 février 2020 (CE/05/02/20, n°426573) ?
- Pourquoi utiliser les outils de division foncière ?
- Quels sont les avantages du permis valant division ?
- Dans quels cas les divisions issues de ce permis sont-elles soumises à lotissement ?
- Quel est le champ d'application de la division avant permis ?
- Dans quels cas les divisions interviennent-elles simultanément ou successivement ?
- Dans quels cas recourir au lotissement ?
- Quel périmètre prendre en compte ?
- Inclusion des parties déjà bâties ou non : quelles règles ?
- Dans quels cas le lotissement est-il soumis à un permis d'aménager ? A déclaration préalable ? Comment aménager sans division foncière ?
- ZAC : une simplification apportée par la loi ELAN ?
- Opérations réalisées en ZAC et hors ZAC : quelles règles appliquer ?
- Comment articuler ZAC et documents d'urbanisme ? L'acte de création d'une ZAC doit-il respecter le PLU ?
- La modification d'une ZAC entraîne-t-elle modification du PLU ?
- Modification du programme global des constructions en ZAC : quelle est la procédure à suivre ?
- À quelles conditions la modification du périmètre d'une ZAC produit-elle ses effets ?
- Quelles conséquences sur le droit de délaissement d'un propriétaire ?

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



LES BASES DE DONNÉES AU SERVICE DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :

516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation à l'aide d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les bases de données existantes avec leurs forces et faiblesses.
- ✓ Gérer et d'exploiter correctement une base de données.
- ✓ Agrémenter ses rendus ou rapports de comparables fiables et explicites.

PÉDAGOGIE : Expert en évaluation immobilière

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

L'APPROCHE ECONOMIQUE SUR LA VALEUR DES BIENS EST LE FONDEMENT DE LA CREATION DE LA BASE PERVAL

- De 1994 à nos jours, des milliers de données et une base qui s'impose comme référence pour le calcul des indices INSEE immobilier depuis 1998
- La structure particulière des données
- Identification facilitée des biens
- Peut-on spatialiser l'analyse ?
- L'optimisation des données
- Quelle qualité de la donnée ?

L'OPEN DATA ET LA TRANSFORMATION DE L'ECOSYSTEME DES DONNEES FONCIERES ET IMMOBILIERES

- La lente émergence de l'Open Data du foncier et de l'immobilier
- Les nouvelles sources disponibles
- La transformation de l'écosystème

QU'EST-CE QUE DVF ?

- L'origine des données DVF
- Quelles informations contient le fichier
- Quelle qualité de la donnée ?

LES AUTRES BASES DISPONIBLES

- L'analyse des loyers
- L'analyse des permis de construire,
- L'analyse des risques
- L'analyse de l'urbanisme
- L'analyse des taux de rendement
- Quel est le poids des annonces immobilières dans l'environnement actuel des données immobilières
- Quels sont les outils à la disposition de l'Expert pour apprécier la qualité des annonces immobilières.

LE CROISEMENT DES DONNÉES EST SON EXPLOITATION OPTIMISÉE

- Cas pratiques

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



LES PATHOLOGIES PRIMAIRES LES DÉSORDRES DES FAÇADES ET BALCONS – LA NORME DES GARDE-CORPS



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender la terminologie générale des bâtis
- ✓ Appréhender les pathologies de dégradation des bétons

PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est **PATHOLOGISTE - EXPERTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART** à l'Institut International des Experts.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LES DÉSORDRES DE FAÇADE

- La norme des enduits de façades
- Les défauts des enduits
- Les structures en pierre
- Les peintures de façades
- La pathologie des peintures de façades
- Les ITE, Isolation Thermique par l'Extérieur
- La pathologie des ITE
- Les façades revêtues en béton
- La pathologie des façades revêtues en béton
- Les désordres de l'enduit ciment

LES DÉSORDRES DES BALCONS ET LA NORME DES GARDE-CORPS

- Les effondrements de balcons
- Les balcons en béton armé
- La reconnaissance des pathologies des balcons armés

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



LES PATHOLOGIES PRIMAIRES RECONNAISSANCE DES FISSURES - L'HUMIDITÉ, REMONTÉE CAPILLAIRE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les pathologies des fissures et de l'humidité en générale, condensation, remontée capillaire, loi de Jurin, infiltration. Réaliser un audit sur des biens immobiliers, utile dans l'appréciation de la valeur d'un bien.
- ✓ Assurer son rôle d'expert et de conseil auprès de sa clientèle en portant à sa connaissance les troubles identifiés, les conséquences sur la valeur.

PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est PATHOLOGISTE - EXPERTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART à l'Institut International des Experts.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

RECONNAITRE ET REMEDIER AUX DIFFÉRENTES FISSURES

- La norme des fissures
- La reconnaissance de la dangerosité d'une fissure
- Les causes d'une fissure structurelle
- Les fissures de dilatation de matériaux en extérieur des bâtis
- Les fissures de dilatation de matériaux en intérieur des bâtis
- Les fissures de carrelage

RECONNAITRE LES INFILTRATIONS, LA CONDENSATION, LES MONTEES DE NAPPE PHRÉATIQUE, LES INONDATIONS, LES REMONTÉES CAPILLAIRES

- La reconnaissance entre remontée capillaire et loi de Jurin

- Les désordres de la loi de Jurin
- Les désordres de remontées capillaires
- Les champignons cryptogamiques
- Les désordres de montée de nappe phréatique
- Les inondations et les dégâts invisibles du bâti
- Les infiltrations et condensations intérieures
- La condensation et le point de rosée
- Les infiltrations de toiture
- Les infiltrations dans les salles d'eau
- Le tuilage des parquets

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU**

0 800 710 620

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER IMPACTÉ PAR LE RE-TRAIT DE CÔTE



DURÉE : 9 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
660 € TTC soit 550€ HT.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, experts et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion des biens impactés par le trait de côte. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les techniques d'évaluation des biens impactés par le re-trait de côte
- ✓ Cerner tous les éléments à prendre en compte
- ✓ Permettre de vous impliquer dans la négociation des biens impactés par le re-trait de côte

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Séquence 1 (3h)

NOTIONS FINANCIÈRES

- Taux de rendement : principes et exemples concrets
- Taux de capitalisation : principes et exemples concrets
- Taux d'actualisation : principes et exemples concrets

- Discounted Cash-Flow : principes et exemples concrets

BAIL EMPHYTEOTIQUE

- Mécanisme
- Mode de calcul de la redevance et des droits du bailleur et du preneur



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER IMPACTÉ PAR LE RE-TRAIT DE CÔTE

DURÉE : 9 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
660 € TTC soit 550 € HT.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, experts et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion des biens impactés par le trait de côte. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)

Séquence 2 (3h)

NOTION DU RE-TRAIT DE CÔTE

- Problématique du re-trait de côte
- Impact sur la valeur marché actuel et son évolution

PRÉSENTATION DE L'ORDONNANCE DU 6 AVRIL 2022

- Le nouveau droit de préemption
- La décote administrée des biens
- Le bail emphytéotique spécifique

Séquence 3 (3h)

LE TRAIT DE CÔTE PAR L'EXEMPLE

- Évaluation d'un camping
- Évaluation de commerces de proximité
- Évaluation de biens résidentiels
- Évaluation d'un bien exceptionnel

RÉFLEXIONS SUR L'IMPACT

- Sur le marché
- Sur la veille foncière
- Sur la relocalisation des biens

SYNTHÈSE ET VALIDATION DES ACQUIS (QCM)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



EXPERTISER LA VALEUR FONCIÈRE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs fonciers.
- ✓ Expertiser la valeur du foncier.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LA VALEUR D'UN TERRAIN
LA NOTION DE CHARGE FONCIÈRE
ÉVALUER LA DENSITÉ
CONSTRUCTIBLE D'UN TERRAIN EN
L'ABSENCE DE COS
LA DATA AU SERVICE DE
L'ÉVALUATION FONCIÈRE
LA MÉTHODE PAR LA COMPARAISON

- m² terrain
 - m² de surface de plancher
 - Le bail emphytéotique spécifique
- ZOOM SUR DES POINTS**
PARTICULIERS
- Terrains privilégiés
 - Terrains encombrés
 - Terrains inconstructibles

POINT SUR LA MÉTHODE DE
LA RÉCUPÉRATION FONCIÈRE

- Exercices d'application

MÉTHODOLOGIE DU COMPTE
À REBOURS

MISE EN PRATIQUE DU COMPTE
À REBOURS PROMOTEUR
MISE EN PRATIQUE DU COMPTE
À REBOURS AMÉNAGEUR
MISE EN PRATIQUE DU COMPTE
À REBOURS LOTISSEUR

- Cas pratiques sur outils Excel

SYNTHÈSE ET VALIDATION DES
ACQUIS (QCM)

DOCUMENTATION

- Livret de formation comportant :
 - Une présentation didactique des items traités
 - Des exercices pratiques et un quizz comportant un corrigé
 - Des fichiers « Excel » prêts à l'emploi

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs et experts en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude, la valorisation du foncier tant à l'échelle locale que nationale.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



LA TERMINOLOGIE GÉNÉRALE DU BÂTI

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser la terminologie générale du bâti, compétence indispensable pour tout négociateur/expert en immobilier.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE, pathologiste internationale, experte technique et scientifique des ouvrages bâtis et ouvrages d'art, protection et sauvegarde du patrimoine mondial. Présidente de l'Institut International des Experts. Formatrice et professeure en école supérieure de l'immobilier.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LES ETUDES DE SOLS

- Les différentes missions géotechniques
- L'essai à la plaque
- La carte de garde Hors Gel des Fondations

LES FONDATIONS

- Fondations superficielle
- Fondations profondes et semi-profondes
- Fondations parasismiques
- Fondations anciennes

LE BÉTON ET LE BÉTON PRECONTRAIT

- Le béton armé
- Le béton précontraint

LES DRAINS

- Le drainage des fondations
- Le drainage agricole

LES PLANCHERS ET LES DALLAGES

- Le plancher hourdis
- Le dallage sur terre-plein
- La dalle pleine
- Le plancher prédalle
- Le plancher bois
- Le plancher collaborant

LE VIDE SANITAIRE

- La trappe d'accès
- Les ventilations du vide sanitaire

LES TREMIES ET CHEVÊTRES

- La trémie d'escalier
- La trémie de conduit feux
- La trémie d'ascenseur
- Le chevêtre

LES TOITURES TERRASSES

- La Toiture terrasse accessible aux piétons
- La Toiture terrasse non accessible aux piétons

LES BALCONS

- Les oriel
- Les balcons
- Les loggias

LES SUPPORTS DE BALCONS

- Les modillons
- Les corbeaux

LES REVÊTEMENTS DE SOL

- Les planchers et parquets
- Les différentes poses

LA TOITURE

- Le toit
- Le solin

LES CHARPENTES

- Les fermettes industrielles
- La charpente traditionnelle
- La charpente industrielle
- La charpente béton

LES LUCARNES

- Les différentes lucarnes

LES ÉVACUATIONS D'EAUX PLUVIALES

- Les différentes évacuations d'eaux pluviales

L'ARCHITECTURE DES ANNEES 30 À 2000

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIS ET SES OBLIGATIONS (LOIS CLIMAT ET RÉSILIENCE)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les évolutions et pathologies du thermique du bâti.
- ✓ Améliorer la thermique du bâti pour répondre à la loi climat et résilience.
- ✓ Donner aux syndicats et à tout acteur du bâti les informations pour faire réaliser le plan pluriannuel des travaux.
- ✓ Planifier les nouvelles obligations en matière d'audit énergétique.
- ✓ Maîtriser les nouvelles procédures issues de la Loi Climat et résilience.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE, pathologiste internationale, experte technique et scientifique des ouvrages bâtis et ouvrages d'art, protection et sauvegarde du patrimoine mondial. Présidente de l'Institut International des Experts. Formatrice et professeure en école supérieure de l'immobilier.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LES ÉVOLUTIONS THERMIQUE DE NOS BÂTIS

- Le bâti ancien
- Le bâti moderne
- Le bâti dénaturé

L'ARCHITECTURE ET SA THERMIQUE

- Le toit, la couverture, la charpente, les combles
- Les murs extérieurs
- Les espaces tampons

COMPRENDRE LE COMPORTEMENT HYGROMÉTRIQUE

- Les transferts d'humidité

L'HUMIDITÉ PRODUITE PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

- Les pics d'humidité et de condensation
- Le point de rosée

L'IMPERMEABILISATION PAR L'EXTÉRIEUR ET L'INTÉRIEUR

- L'isolation par l'intérieur
- L'isolation par l'extérieur

LES INFILTRATIONS D'AIR

- Les parois froides
- Les ponts d'entrée

LES PONTS THERMIQUES

- Les points singuliers à traiter

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE THERMIQUE

- Quelques points singuliers à améliorer



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026



LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIS ET SES OBLIGATIONS



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)



RÉFORME DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- Les dates clés de la Loi Climat et Résilience
- Les Classes et ses performances
- Les obligations d'un DPE COLLECTIF en copropriété
- Les interdictions de mise en location

LOI N°2021-1104 DU 22 AOÛT 2021

- Infrastructure collective de recharge pour véhicule électrique
- La vente de bâtis ou parties de bâtis à usage d'habitation
- Plan pluriannuel des travaux
- Police de sécurité et de la salubrité des immeubles
- Fonds de travaux
- Le droit de surplomb

LES EXIGENCES DU DPE

- Comment améliorer l'étiquette du DPE
- Les propositions d'amélioration d'un DPE

COMMENT AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DES BÂTIS

- L'isolation par l'extérieur
- L'isolation des combles perdus et rampant
- L'isolation des vides sanitaires et des planchers bas
- Le thermostat d'ambiance
- Le chauffage
- La ventilation mécanique
- Les entrées d'air autoréglables
- L'eau chaude sanitaire
- Les menuiseries extérieures
- Les murs en contact avec un volume non chauffé
- Enduits aux propriétés isolantes
- Les conduits de fumée
- Les vide-ordures

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



60 JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



L'ÉCOSYSTÈME DU LOGEMENT INDIGNE ET INSALUBRE SELON LA LOI DU 31 MAI 1990

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Répondre plus efficacement à l'urgence en cas d'habitat indigne.
- ✓ Acquérir les techniques et pratiques de reconnaissance des logements insalubres.
- ✓ Demander les arrêtés de péril en cas d'urgence en risque d'effondrement.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE est pathologiste - experte Technique & scientifique bâtiments & ouvrages d'art à l'institut International des experts

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LE CADRE JURIDIQUE

- La Loi du 31 Mai 1990
- L'ordonnance du 16 Septembre 2020
- Décret du 24 Décembre 2020
- Les droits des occupants

LES LOGEMENTS NON DÉCENT

- Le décret du 30 Janvier 2002
- Les dates clés de 2023
- Exemple de non-décence
- Qui mobiliser en cas de constat

LES LOGEMENTS INSALUBRES

- Comment les reconnaître
- Qui mobiliser en cas de constat
- Exemple d'insalubrité

LES ARRÊTÉS DE PÉRILS

- Les arrêtés de péril ordinaire et imminent

LE REPÉRAGE DE L'HABITAT INDIGNE

- La connaissance sociologique des personnes en situation d'habitat indigne
- Les acteurs du repérage de l'habitat indigne
- Les outils de gestion des procédures

LES AIDES

- Les aides financières pour lutter contre l'habitat indigne

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : **organismeformation@adnov.fr**

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, **cliquez ici**



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire, expert et négociateur immobilier. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : **<https://formation.adnov.fr/>**
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



EXPERTISE EN PATHOLOGIES DES OUVRAGES BATIS FORMATION CERTIFIÉE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DES EXPERTS



DURÉE : 35 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

2100€ TTC soit 1750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaire et collaborateur possédant des connaissances en immobilier ou bâtiment.
15 personnes maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les pathologies des fissures et de l'humidité en générale, condensation, remontée capillaire, infiltration.
- ✓ Appréhender la loi de Jurin.
- ✓ Réaliser tout audit sur des biens immobiliers.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE est pathologiste - experte Technique & scientifique bâtiments & ouvrages d'art à l'Institut International des experts

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la formation se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

LA BASE NUMÉRIQUE DE L'EXPERT

- Géorisques
- Base Mérimée
- Remonter le temps
- Basias - Basol
- Les différents sols

ÉVOLUTION ET COMPRÉHENSION DE NOS BÂTIS

- L'évolution de nos bâtis

JOUR 2

LA RESPONSABILITÉ DES MAIRES

- Le rôle des Maires
- Les différents arrêtés de Péril

LES ÉTUDES DE SOLS

- L'étude de sol selon la loi Elan
- Les différentes missions géotechniques

JOUR 3

LES MATÉRIAUX ET LEURS COMPLEXITÉS

- La terminologie et complexité des matériaux

LA PATHOLOGIE DES BÂTIS

- La norme des fi sures
- Les fi sures structurelles
- Les fi sures de dilatation de matériaux
- Les différents tassements de sols
- Les cloisons porteuses par point d'appui
- Rupture de fondations due aux argiles
- La formation d'un fontis
- Rupture de fondations due aux fontis

- Les méthodologies de reprises en sous-œuvre
- Déséquilibre hydrique des sols
- Les fi sures de vibration
- La décompression du sol d'assise des fondations
- La décompression des sols par création de souplex
- Défaut de tirant
- Les fi sures de carrelage
- La reconnaissance des infiltrations, condensations, remontée capillaire, loi de Jurin
- Les montées de nappe phréatique et les inondations
- Les désordres de façades
- Les désordres des isolations par l'extérieur



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

EXPERTISE EN PATHOLOGIES DES OUVRAGES BATIS FORMATION CERTIFIÉE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DES EXPERTS

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 4

LA PATHOLOGIE DES BÂTIS

- Les balcons et la norme des garde-corps
- La sécurité des habitants
- Les désordres de charpente
- Les mérules
- Les maladies du béton
- La sécurité dans les copropriétés
- Les défauts acoustiques

- L'inversion des pôles géomagnétique
- Les effondrements urbains
- L'instabilité des bâtis face aux séismes
- Les défaut et amélioration thermique du bâti

LA DEONTOLOGIE DE L'EXPERT

JOUR 5

LA PRATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'EXPERTISE

- Le rapport d'expertise et sa pratique
- Modèle de rapport d'expertise

CERTIFICATION



DURÉE : 35 heures



COÛT DE LA PRESTATION :

2100€ TTC soit 1750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaire et collaborateur possédant des connaissances en immobilier ou bâtiment.
15 personnes maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

MAÎTRISER L'IA POUR L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE : RÉDIGER, ANALYSER, OPTIMISER

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les outils IA adaptés à l'expertise immobilière
- ✓ Maîtriser la rédaction d'un rapport avec l'aide des outils IA
- ✓ Optimiser le traitement des données
- ✓ Connaître les risques et les opportunités de l'IA dans l'immobilier

PÉDAGOGIE : Jérôme VIGNOLLES, Expert en évaluation immobilière, expert judiciaire et enseignant

PROGRAMME

Vous passez de longues heures à rédiger des rapports d'expertise ? L'analyse de données complexes et le traitement de l'information ralentissent votre productivité ? Il est temps de passer à la vitesse supérieure. Découvrez comment l'intelligence artificielle devient votre meilleur allié pour transformer radicalement votre manière de travailler. Ce programme intensif vous offre des techniques concrètes et des outils basés sur l'IA pour libérer votre temps, gagner en précision et vous concentrer sur l'essentiel : votre cœur de métier. Ne subissez plus la charge administrative, domptez-la !

Séquence 1 (3h30)

L'IA AU SERVICE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE L'ANALYSE

Introduction à l'IA générative et aux outils de productivité

- Comprendre les fondements de l'IA (LLM, NLP) et son rôle dans l'expertise immobilière.
- Présentation des outils et plateformes clés : ChatGPT, Copilot, et autres assistants d'écriture spécialisés.
- **Exercice pratique 1 :** Créer un «prompt» (instruction) efficace pour générer une structure de rapport d'expertise

Pause-café

Accélérer la rédaction des rapports et des synthèses

- Utiliser l'IA pour synthétiser des documents complexes (actes notariés, diagnostics, jurisprudence).
- Automatiser les parties répétitives des rapports (descriptif, méthodologie, conclusions standard).
- **Exercice pratique 2 :** À partir d'un dossier client, utiliser l'IA pour générer une première ébauche de rapport et la peaufiner.

Séquence 2 (3h30)

L'IA POUR L'ANALYSE ET LA PRISE DE DÉCISION

Optimiser le traitement des données et la recherche d'informations

- Explorer les outils d'IA pour extraire des données pertinentes à partir de bases de données et de sources hétérogènes.
- Utiliser l'IA pour l'analyse de marché : détecter des tendances, analyser les prix et identifier des comparables.
- **Exercice pratique 3 :** À partir d'un ensemble de données de marché, utiliser l'IA pour en dégager les

principales tendances et produire une note de synthèse

Pause-café

Éthique, sécurité et perspectives d'avenir

- Sensibilisation aux enjeux de la confidentialité des données et de l'éthique professionnelle liés à l'IA.
- Identifier les risques d'erreurs et les biais potentiels des modèles d'IA.
- Table ronde : L'expert immobilier de demain. Discussion ouverte sur l'évolution du métier et les opportunités futures.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGOVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2026

LES VICES CACHÉS ET DOLS LES OBLIGATIONS LÉGALES ET RESPONSABILITÉS DANS L'IMMOBILIER

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender la différence entre les vices cachés et dols et savoir les reconnaître
- ✓ Connaître les obligations et responsabilités en tant que professionnel
- ✓ Maîtriser le suivi d'un sinistre

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE est pathologiste - experte technique & scientifique batiments & ouvrages d'art à l'Institut International des Experts

PROGRAMME

Parmi les missions qui incombent au professionnel est celui de conseil auprès de ses clients. Il engage également sa responsabilité dans les dossiers qui lui sont confiés. Pourquoi se former ?

83% des litiges immobiliers sont liés aux vices cachés selon l'Observatoire National des Litiges Immobiliers. L'impact financier moyen est estimé à 24K€ par sinistre incluant réparations, expertises et procédures juridiques. 156 condamnations en 2023 pour manquement aux obligations d'information.

Séquence 1 (3h30)

DIFFÉRENCE ENTRE LES VICES-CACHÉS ET DOLS

LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU PROFESSIONNEL IMMOBILIER

LA DÉTECTION DES VICES-CACHÉS

VICES-CACHÉS INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Séquence 2 (3h30)

LES CONTRÔLES

SUIVI DES SINISTRES

DÉCLARATION ET CHECKLIST DE SUIVI

RISQUES ET ÉTUDES DE CAS

SYNTHÈSE

QUESTIONS, RÉPONSES OUVERTES SUR DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Négociateur et expert immobilier ainsi que toute personne impliquée dans la valorisation des biens immobiliers en office. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



08





DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

DURÉE : 7 heures

COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, négociateurs immobiliers et clercs.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL : 1. NÉGOCIATION ET RELATION CLIENT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Décrypter les attitudes, les gestes et les mimiques de son interlocuteur dans des situations particulières en France.
- ✓ Analyser les attitudes, les gestes et les mimiques de son interlocuteur dans des situations particulières en France.

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue, Experte en analyse du langage corporel, formatrice et fondatrice de Calcorp.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

PRÉREQUIS

- Définition : communication non verbale et analyse morpho gestuelle
- La perception d'un message
- L'identité corporelle
- Les distances sociales
- Les champs sémantiques
- Donner du sens au décryptage

THÉORIE DE LA COMMUNICATION EN DÉCOUVERTE CLIENT

- Les schémas de communications
- Perception d'un message

THÉORIE DE LA RELATION EN DÉCOUVERTE CLIENT

- Schéma d'une relation de communication du point de vue non verbal

LES GESTES EN NEGOCIATION

- Pourquoi fait-on des gestes ?
- Différents types de gestes
- Quelle main utilisons-nous et dans quel but ?

- La main et ses directions
- Le poignet et ses directions
- L'orientation du poignet
- Notion d'éléfaction : satisfaction client

ANALYSER LA QUALITE DE LA RELATION DE COMMUNICATION : ANTICIPER LES REACTIONS PENDANT LA NEGOCIATION.

- Les axes de tête
- La zone de l'oeil
- Essuyer les larmes
- La position assise
- Les croisements de bras
- Les croisements de jambes
- Les croisements de mains

ANALYSER LA VERACITE DES PROPOS ET DETECTER LES NON-DITS

- Les clignements des paupières
- Approche mensonge/vérité

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL : 2. GESTION DES ÉMOTIONS CLIENT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Décrypter les attitudes, gestes et mimiques de son interlocuteur lors de rendez-vous
- ✓ Analyser les émotions client

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue, Experte en analyse du langage corporel, formatrice et fondatrice de Calcorp.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

PRÉREQUIS DU NIVEAU 1

- L'identité corporelle
- Notion de neuroscience
- Les champs sémantiques de l'analyse du langage corporel
- Donner du sens au décryptage
- La notion d'éléfaction
- Les gestes dans l'espace

LES GESTES DE PREHENSION EN NEGOCIATION CLIENT

- Gestes de fi ations
- Gestes de démangeaisons
- Gestes de déplacements
- Gestes de rapprochements
- Gestes de destructions
- Gestes de dissimulations
- Gestes de frappes
- Gestes de manipulations
- Gestes d'oralités Gestes de pressions
- Gestes de propulsions
- Gestes de rotations
- Gestes de tractions
- Gestes liés au tapotement
- Gestes de toilettes
- Gestes liés aux cravates/ aux lunettes

AUTO-CONTACT DU VISAGE EN NÉGOCIATION ET EN RENDEZ-VOUS

- Les principaux horizons de sens

LES MAINS DANS LES CHEVEUX EN NÉGOCIATION ET EN RENDEZ-VOUS

MOUVEMENTS DE LANGUES EN NÉGOCIATION

- 7 mouvements observables et analysables

THÉORIE DE LA RELATION ET DES ÉMOTIONS

- Théorie de la relation
- Définition des émotions primai es
- Déplacements faciaux des émotions primaires

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, négociateurs immobiliers et clercs.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL : 3. TRAITEMENT DES OBJECTIONS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Décrypter et Analyser les attitudes, gestes et mimique d'un client.
- ✓ Traiter les objections clients à l'aide de l'analyse du langage corporel.

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue, Experte en analyse du langage corporel, formatrice et fondatrice de Calcorp.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

PRÉREQUIS

ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL/TRAITEMENT DES OBJECTIONS

- Discours intérieur
- Message
- Intéraction

SAVOIR QUESTIONNER LES OBJECTIONS

- Discours intérieur
- Message
- Intéraction

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Professionnels de l'immobilier.
Minimum : 1 (en distanciel)
10 (en présentiel)
Maximum : illimité

PRÉREQUIS :
Niveau 1 et niveau 2.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle:
animation dispensée par
visioconférence avec projection
de supports. Dans ce cadre,
la participation à la formation
nécessite l'utilisation d'un
ordinateur équipé d'une caméra
et d'un microphone, ainsi qu'une
connexion internet suffisante. Un
casque audio est recommandé. Les
accès à la classe virtuelle seront
adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription
La convocation à la formation vous
sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée. Les supports de cours vous
seront adressés au plus tard le jour
de la formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé. La
facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier
à l'office.



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



ASSERTIVITÉ - AFFIRMATION DE SOI

DURÉE : 7 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Tout public
10 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Au cours de la session, alternance entre les apports théoriques, les temps de réflexion, les échanges et la mise en relation des apprentissages et de l'expérience selon une répartition 50% théorie /50%pratique.
Pédagogie participative avec de nombreux exercices, du travail en sous-groupes et des synthèses en groupe plénier. Le nombre de stagiaires est limité pour permettre à chacun de s'exprimer, de participer et de bénéficier de conseils personnalisés.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Apprendre à s'affirmer dans les relations professionnelles tout en respectant autrui
- ✓ Distinguer assertivité, manipulation, agressivité, passivité
- ✓ Comprendre l'impact des émotions dans les relations professionnelles

PÉDAGOGIE : Catherine CAPALDO, Coach consultante formatrice - Ancien notaire assistant, Diplômée Supérieure du Notariat, Certifiée coach SDHEA, Diplômée d'Etudes Supérieures Universitaires de Coaching de la Faculté d'Economie Appliquée d'Aix-en-Provence, Certifiée Maître Praticien en Programmation Neuro Linguistique, Certifiée praticien coaching et team building®, Certifiée praticien Management Coaching Method®

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION ACTUELLE (TEST D'ASSERTIVITÉ) DÉTERMINATION DES BESOINS DANS LES RELATIONS

- Identifier les différents besoins
- Adopter la bonne posture professionnelle

LE RÔLE DES ÉMOTIONS

- Définition et identification des émotions de base
- Informations délivrées par les émotions

DÉFINITION DE L'ASSERTIVITÉ ET DES COMPORTEMENTS NON ASSERTIFS

- Identification du profil assertif
- Identification de l'agressivité, la manipulation, la passivité

LA COMMUNICATION ASSERTIVE OUTIL DE DÉVELOPPEMENT QUI RENFORCE LA CONFIANCE EN SOI

- Savoir faire des demandes
- Savoir dire non
- Savoir faire des critiques constructives

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



GESTION DES INCIVILITÉS



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
564€ TTC soit 470€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Tout public
10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Au cours de la session, alternance entre les apports théoriques, les temps de réflexion, les échanges et la mise en relation des apprentissages et de l'expérience selon une répartition 50% théorie /50%pratique.
Pédagogie participative avec de nombreux exercices, du travail en sous-groupes et des synthèses en groupe plénier. Le nombre de stagiaires est limité pour permettre à chacun de s'exprimer, de participer et de bénéficier de conseils personnalisés.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Savoir se positionner face aux incivilités
- ✓ Mieux gérer les situations pouvant dégénérer
- ✓ Récupérer sa sérénité et sa disponibilité après une situation difficile

PÉDAGOGIE : Catherine CAPALDO, Coach consultante formatrice – Ancien notaire assistant, Diplômée Supérieure du Notariat, Certifiée coach SDHEA, Diplômée d'Etudes Supérieures Universitaires de Coaching de la Faculté d'Economie Appliquée d'Aix-en-Provence, Certifiée Maître Praticien en Programmation Neuro Linguistique, Certifiée praticien coaching et team building®, Certifiée praticien Management Coaching Method®

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

RECUEIL DES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

- Tensions, agressivité, incivilités, agressions verbales
- La qualification de la violence au travail et l'impact sur l'efficacité professionnelle

L'IMPACT DES ÉMOTIONS DANS LA RELATION CLIENT ET LES COMPORTEMENTS AGRESSIFS

- Identifier ses propres émotions et celles du client
- Comprendre les mécanismes de l'agressivité

LES CINQ RAPPORTS DE FORCE DANS LA RELATION

- Le chantage, la dévalorisation, la culpabilisation, l'injonction, la menace

LES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS À ADOPTER POUR GÉRER LES SITUATIONS DIFFICILES

- Se préparer psychologiquement avant certains rendez-vous, se rendre disponible pour l'écoute
- Gérer son stress et ses émotions lors de tensions
- Rétablir un climat de confiance avec le client
- Oser dire « non » et préserver la relation

RETROUVER SON CALME ET SA SÉRÉNITÉ APRÈS UN ENTRETIEN DIFFICILE

- Techniques adaptées à l'environnement professionnel

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



DURÉE : 7 heures



COÛT DE LA PRESTATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et collaborateurs.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

COMMUNIQUER EN FONCTION DES PERSONNALITÉS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les différents types de personnalité
- ✓ Comprendre les différents types de personnalité
- ✓ Adapter sa communication en fonction du profil

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue, Experte en analyse du langage corporel, formatrice et fondatrice de Calcorp.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

INTRODUCTION

- Présentation du formateur et des participants
- Objectifs pédagogiques
- Tour de table des attentes

THÉORIE DES PROFILS DE PERSONNALITÉ

- Le modèle tryptique de la synergologie + apport psychologique
- Définir les types de personnalité : caractéristiques, comportements observables
- Impacts sur la communication interpersonnelle

IDENTIFIER LES PERSONNALITÉS DANS LE CADRE PROFESSIONNEL

- Repérer les indices comportementaux en situation notariale
- Exemples concrets de profils types rencontrés (clients, collaborateurs, partenaires)
- Outils d'évaluation rapide

ADAPTER SA COMMUNICATION SELON LE PROFIL

- Ajuster son langage verbal et non verbal
- Techniques de reformulation, écoute active et feedback
- Cas pratiques appliqués au contexte notarial

MISES EN SITUATION ET ATELIERS PRATIQUES

- Jeux de rôle sur des cas clients/ collaborateurs
- Scénarios tirés de l'activité notariale
- Débrief collectif et analyse des pratiques

BILAN ET PLAN D'ACTION INDIVIDUEL

- Synthèse des apprentissages
- Élaboration d'un plan d'action personnalisé
- Évaluation de la formation et conclusion

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

ADNOV

AV Formation

Faisons de la digitalisation votre atout

Vous le constatez chaque jour, de nouveaux usages digitaux transforment vos missions au service des Français. Face à ces enjeux, nous sommes VOTRE partenaire digital.

Avec ADNOV, vous bénéficiez de tout le savoir-faire du Groupe ADSN. Nous proposons des solutions digitales performantes, issues de 40 ans au service du notariat.

Nous savons aussi que la meilleure façon de bénéficier des atouts de la digitalisation, c'est d'être bien accompagné.

Notre méthode ?

Une relation de proximité assurée par 200 experts ADNOV basés en France, qui vous accompagnent à chaque étape, qui sont disponibles à chaque instant.

Nous sommes votre partenaire aujourd'hui, demain, et chaque fois que vous en aurez besoin.

Avec ADNOV, concentrez-vous sur ce qui compte vraiment : votre coeur de métier.

Retrouvez toutes nos formations et inscrivez-vous sur :
formation.adnov.fr

Contactez-nous :

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

SASU au capital de 2 421 820 euros - RCS Aix-en-Provence 381 000 611 • 95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex • 3 rue de Stockholm - 75008 Paris • Organisme de formation déclaré sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.
• Prim Concept Groupe Repro 9 : 16 rue des Piboules - 13770 Venelles • Photos : © Adobe Stock Photos

DES NOTAIRES



HABILITATION 2025